POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 225, JUIN 2020

Télétravail : prendre ses distances

Rentrée scolaire pas ordinaire

Service public : meilleure santé !

Découvrez une banque
qui vous ressemble sur casden.fr

#notrepointcommun

Retrouvez-nous chez BANQUE POPULAIRE

CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Crédit photo : © Roman Jehanno. • Conception : tnsigns. • Imprimé par XXXX. • Réf. XXXX.

17
Télétravail :
prendre ses distances

4
Union européenne
Une crise accoucheuse d'Europe ?

8
Plan Santé
Ouverture du Ségur

11
Loi Fonction publique
Disparition des CHSCT

12
Voie professionnelle
L'apprentissage n'est pas la solution

15
Post-confinement
La fausse bonne idée des « *Vacances apprenantes* »

24
C'est demain
Le confinement réducteur des gaz à effet de serre

28
Romans en temps d'épidémie

30
Rencontre avec Guy Carrara et Raquel Rache de Andrade

Revue de la Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Benoît Teste

Rédaction :
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille

Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Compogravure : CAG

Impression : SIEP

Crédit photo couverture :
Mira/Naja

Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €

Si vous changez d'adresse, veuillez communiquer vos nouvelles coordonnées à votre syndicat.

Joint à ce numéro, un 4 pages Retraités

ÉDITO

Pour des solidarités renforcées

L'année scolaire 2019-2020 s'achève. « Quelle année ! », pourrait-on se contenter de dire tant les mots manquent pour caractériser son exceptionnalité. Mais si l'on se risque à en tirer un enseignement majeur, c'est celui de l'aspiration majoritaire à davantage de solidarité qu'on a, ici, envie de retenir.

Si le combat contre la réforme des retraites a rencontré l'opinion malgré une stratégie gouvernementale qui tentait d'en faire un combat corporatiste, c'est parce qu'elle touchait au cœur de la question des solidarités intergénérationnelles. Si très vite, pendant la crise sanitaire, ce ne sont pas seulement les personnels soignant-es mais aussi leurs revendications qui ont reçu un soutien large de la population, obligeant le pouvoir à reconnaître des erreurs dans ses choix précédents, c'est parce qu'ils et elles font tenir debout un des piliers de la solidarité, le système de santé, soutien encore vérifié le 16 juin. De même, la question des solidarités entre personnes quelles que soient leurs origines ou leurs couleurs de peau est au cœur des mobilisations antiracistes et contre les agissements violents de certain-es policier-es qui ont marqué l'immédiat après-confinement. En la matière, rien n'est jamais acquis, ceux-les qui détruisent les solidarités dans les actes ne sont pas les dernier-es à s'en prévaloir dans les discours. Rien n'est jamais acquis non plus car ceux-les qui, rendant le service public, assurent les solidarités concrètes, peuvent aussi être reconnu-es comme essentiel-les à la nation un jour puis lâché-es et lynché-es médiatiquement le lendemain comme en témoigne l'hallucinante campagne de dénigrement qu'ont eu à subir les enseignant-es accusé-es de traîner des pieds alors que tout prouve, au contraire, leur extraordinaire investissement dans la période. La solidarité est un combat, puisse l'été nous ressourcer et nous redonner des forces pour continuer à le mener.

Benoît Teste

Espagne : revenu minimum

Le gouvernement espagnol, pour éviter les « *licenciements express* » de sinistre mémoire après la crise de 2008, a interdit le licenciement pendant la période de confinement, avec un recours au chômage partiel. Une mesure sociale plus pérenne prendra effet le 15 juin, dans un contexte de pauvreté endémique aggravé par l'épidémie de Covid-19 : le revenu minimum vital (IMV). Compris entre 461 et 1 015 euros, il permettra d'améliorer les conditions de vie de 850 000 ménages pauvres, 17 % de la population, dont le revenu moyen est inférieur à 310 euros par mois. L'IMV devrait avoir un effet sensible en particulier pour les ménages monoparentaux. 30 % des bénéficiaires seront des mineurs, dans un pays où 26 % des moins de 16 ans vivent dans des foyers dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté. Les syndicats CCOO (Commissions ouvrières) et UGT (Union générale des travailleurs) ont salué cette dernière décision qu'ils ont décrite comme une « *étape importante dans la lutte contre la pauvreté* ».

Union européenne

Une crise accoucheuse d'Europe ?

L'Union européenne vivrait elle à l'occasion de la crise épidémique un moment de bascule vers davantage d'intégration voire de fédéralisme ?

Le plan de relance économique présenté le 27 mai par la présidente de la commission européenne Ursula Von der Leyden en est un indice. Ce sont en effet près de 750 milliards d'euros qui abonderaient le budget européen et seraient répartis entre les États membres. À cette fin, sur proposition d'Angela Merkel et d'Emmanuel Macron, la Commission, si elle obtient l'accord des 27 États membres, pourrait contracter une dette commune européenne, créant une solidarité de fait entre les membres de l'Union devant les marchés mondiaux. Il s'agirait alors d'un moment « hamiltonien » en référence à Alexandre Hamilton, secrétaire d'État au Trésor des États-Unis qui, en 1790, avait persuadé le congrès américain de créer une dette commune entre les 13 membres de l'Union, devenue ainsi une véritable fédération et non une simple juxtaposition d' États. En échange de versements, et pour obtenir l'accord des pays « frugaux » ou « radins » – Pays Bas, Suède, Autriche, Finlande - hostiles à la redistribution vers les États du sud comme l'Italie ou l'Espagne, les pays bénéficiaires de ces fonds européens devront présenter à la commission un plan d'investissements et de réformes, compatible avec le Green Deal – objectif écologique prioritaire – et validé par la commission. Le 20 mai, dans une tribune commune, la CFTC, la CFDT, la CGT, FO, l'Unsa et le DGB allemand saluaient dans l'initiative franco-allemande « un pas lourd de sens qui acterait plus de solidarité entre les États membres de l'Union ». Encore faudra-t-il l'accord des 27 et l'arrêt des politiques libérales européennes.
Affaire à suivre.

Matthieu Leiritz

© TRÈVES/NAJA

« Un pas lourd de sens qui acterait plus de solidarité entre les États membres de l'Union ».

C'EST L'ACTU

Malik Salemkour : « *Les contrôles au faciès sont légion* »

© DR

Malik Salemkour est président de la Ligue des droits de l'homme.

Que révèle la crise actuelle sur la question noire aux EU ?

La question noire, comme celle des « minorités ethniques » n'est pas réglée. Le racisme et la haine persistent voire progressent alors que dans de nombreux États, les Afro-américains et Hispaniques sont plus fortement présents, le tout sur fond d'inégalités sociales toujours fortes. La surmortalité des personnes noires tuées par la police comme la surreprésentation de celles-ci dans les condamnations et en prison montrent que le problème reste entier. Le constat est partagé mais pas encore les solutions.

Quelle est la part de la politique du président Trump dans cette crise ?

Trump porte une lourde responsabilité avec ses discours provocateurs qui refusent de dénoncer le racisme, qui légitiment les racialistes et les mouvements d'extrême droite qui s'affichent et commettent des meurtres et agressions insupportables. Heureusement une bonne partie de la société américaine réagit avec des organisations communautaires puissantes et des mobilisations citoyennes solidaires salutaires.

Un parallèle avec la situation en France est-il pertinent ?

Le problème n'est pas de même ampleur mais il est de même nature. Les pouvoirs publics français refusent de traiter le sujet du racisme dans la police. Or les contrôles au faciès sont légion. Selon son origine, sa religion, sa couleur de peau, tous ne sont pas traités pareil par les forces de l'ordre. Le cas d'Adama Traoré ou de Samir tabassé et insulté à l'Ile-Saint-Denis par des policiers sont exemplaires. Ne pas y répondre politiquement et judiciairement donne un sentiment d'impunité et d'injustice qui menace la paix sociale.

Propos recueillis par Matthieu Leiritz

Sortie de crise

Le service public, une évidence

© PMWMJA

Parmi les mesures portées par « Plus jamais ça », le droit à la santé pour toutes et tous, partout.

Le monde d'après ne pourra pas ignorer le développement des services publics qui sont apparus si nécessaires en temps de crise.

Alors que le déconfinement s'amorçait, la FSU a rendu public, avec une vingtaine d'organisations associatives et syndicales, un plan de sortie de crise décliné en 34 mesures fortes pour répondre aux urgences sociales et écologiques. Parmi les mesures portées par cette coalition « Plus jamais ça », le droit à la santé pour toutes et tous, partout. La pandémie du Covid 19 a montré à quel point il doit être une priorité absolue. Et à quel point il relie les enjeux sociaux et écologiques. Dans une déclaration commune, la coalition a lancé un appel à soutenir et à participer aux mobilisations prévues le 16 juin à l'initiative des personnels de santé. Elle demande en particulier « *un renforcement des moyens financiers pour les établissements, une augmentation substantielle des budgets 2020 et 2021, l'arrêt de toutes les fermetures d'établissements, de services et de lits, la garantie de l'accès, de la proximité et de l'égalité de la prise en charge pour la population sur tout le territoire* ».

Continuité du service public

Quelques jours avant, le 9 juin, la FSU se joignait aux rassemblements à la mémoire de George Floyd, destinés à envoyer au monde un message de fraternité, de solidarité et de refus du racisme. Dans la période, la FSU et ses syndicats se sont employés à soutenir la continuité du service public et à préserver la santé des agent-es, dans l'exercice de leurs missions. La FSU, avec la CGT, FA-FP, FO et Solidaires a claqué la porte du ministère de la Fonction publique lors de la première réunion post-confinement, alors qu'avant même de tirer les enseignements de la crise, Olivier Dussopt remettait la suppression des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sur le tapis. Ceux-ci sont pourtant en première ligne pour défendre la santé et les conditions de travail des personnels.

Séquences de négociations salariales

D'autres rencontres sont prévues à la Fonction publique dont un « rendez-vous salarial ». CGT, FO, FSU, Solidaires et FAEN ont écrit au Premier ministre à ce sujet, pour demander un contenu plus consistant avec l'ouverture d'une « séquence de négociations salariales » pour l'ensemble des agent-es. Dégel de la valeur du point d'indice, mesures générales de nature à compenser les pertes intervenues, égalité hommes/femmes… autant de points qui seront notamment soulevés. Agenda chargé avec encore la possible création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale pour faire face aux dépenses liées à l'avancée en âge et au handicap.

Un été à fronts ouverts pour la FSU, mobilisée aussi sur la question des inégalités et dans ce sens signataire de la tribune "Plus que jamais, chacun doit payer sa juste part d'impôt", pour demander un rééquilibrage plus juste du système fiscal.

Pierre Garnier

StopCovid, l'application contestée

Téléchargeable depuis le 2 juin sur la base du volontariat et gratuitement, StopCovid envoie un message d'alerte à qui a croisé pendant 15 minutes et à moins d'un mètre une personne positive au Covid-19, en vue de se faire tester. Des débats animés ont accompagné la mise en œuvre de ce dispositif de traçage numérique. De nombreux efforts ont été déployés pour assurer la sécurité de l'application et limiter l'atteinte à la vie privée, mais en fait StopCovid vise bien à manipuler les données personnelles de millions de Français-es. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) reste particulièrement vigilante quant à l'utilité de StopCovid, qui devra de manière régulière être démontrée. Elle a publié une foire aux questions sur le fonctionnement de l'application. « *Qu'entend-on par "une application basée sur le volontariat" ? Mon anonymat est-il garanti ? Qui peut avoir accès aux données ?* »

Sortie de crise

Construire ensemble le monde d'après

© TRÉVIERS/MAXPPP

Après son appel intitulé « Plus jamais ça ! », le collectif de syndicats, d'associations et d'ONG a poursuivi sa démarche en élaborant 34 mesures concrètes pour sortir de la crise.

La permanence d'inégalités sociales profondes ainsi que l'accélération du réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité ont conduit à des mobilisations importantes ces deux dernières années en France. Syndicalisme de transformation sociale et autres secteurs militants, associatifs, écologistes, altermondialistes ont créé de nouveaux espaces où sont traitées ensemble et de façon unitaires les problématiques sociales et écologiques, donnant corps au slogan « *fin du monde, fin du mois même combat !* ».

Depuis janvier dernier, la FSU et différentes organisations associatives et syndicales ont ainsi multiplié les rencontres et collaborations, soulignant, pour répondre aux urgences écologique et sociale, l'impérieuse nécessité d'une rupture avec les politiques menées. La crise sanitaire a conduit le collectif à publier le 27 mars, une tribune appelant toutes les forces progressistes et humanistes à « *reconstruire ensemble un futur écologique, démocratique, féministe et social, en rupture avec les politiques menées jusque-là et le désordre néolibéral* ».

Celle-ci a très vite été suivie d'une pétition invitant les citoyen-nes à exprimer leur soutien à quatre mesures urgentes : l'arrêt immédiat des activités non indispensables pour faire face à l'épidémie ; les réquisitions des établissements médicaux privés et des entreprises afin de produire dans l'urgence masques, respirateurs et tout le matériel nécessaire pour sauver des vies ; la suspension immédiate du versement par les entreprises de dividendes et bonus aux PDG et la décision d'utiliser les 750 milliards d'euros de la BCE uniquement pour financer les besoins sociaux et écologiques des populations. À celles-ci s'ajoutaient trois mesures de plus long terme : un plan de développement de tous les services publics, une fiscalité plus juste et redistributive et un plan de réorientation et de relocalisation solidaire de l'agriculture, de l'industrie et des services. Cette pétition a recueilli près de 200 000 signatures.

Les organisations signataires

© MAXPPP/MAXPPP

La Tribune « Plus jamais ça ! Construisons ensemble le jour d'après » ; la pétition qui a suivi et/ou le plan de sortie de crise sont signés par : Action Aid France, Action Non-Violente COP 21, Alternatiba, Attac, CCFD Terre Solidaire, Convergence nationale des Services Publics, Droit au logement, Femmes Égalité, Fondation Copernic, Greenpeace, i-buycott, Il est encore temps, Le mouvement, les Amis de la Terre, MAN, MNL, Notre affaire à tous, Oxfam, Partager c'est sympa, Reclaim Finance, Utopia, 350.org, CGT, Confédération paysanne, FIDL, FSU, Solidaires, Syndicat des Avocats de France, Syndicat de la Magistrature, Unef, UNL et Youth for Climate France.

Le collectif a rencontré le 20 mai les organisations politiques de gauche qui avaient signifié un intérêt à la tribune à sa publication : EELV, La France insoumise, Génération.S, NPA, PS, PCF et Place publique.

Transformation sociale et préservation de l'environnement

Poursuivant cette démarche et rappelant que « *c'est précisément dans les périodes de choc d'immédiat après-crise (…) que les bifurcations sont engagées ou pas, que les décisions prises conditionnent pour une longue période la construction du futur* », le collectif – élargi de nouvelles organisations – a estimé que le moment était venu de dépasser l'effet de sidération produit par l'ampleur de la crise sanitaire et d'amener la population à exiger que des enseignements soient tirés de

Pour une refondation de la fiscalité et du système financier au service d'une juste répartition des richesses et d'une véritable transition écologique.

Un événement dans le paysage social

Il y a beaucoup d'enthousiasme militant autour de la démarche *« Plus jamais ça ! Construisons ensemble le jour d'après »*, et cela, c'est déjà beaucoup pour donner du souffle au projet progressiste que nous portons. Une telle alliance de syndicats, ONG et associations écologistes signale en effet une volonté inédite de dépasser clivages et désaccords pour construire concrètement les alternatives de progrès. La FSU est très fière de contribuer à ce petit événement dans le paysage social.
S'il est inédit, ce cadre unitaire n'est pas le seul, puisque d'autres du même type existent. C'est le cas par exemple du *« Pacte du pouvoir de vivre »*, constitué autour de la CFDT. Mais, avec la démarche *« plus jamais ça »* portée par le collectif *« urgence sociale et environnementale »*, au-delà des constats partagés et des analyses communes, l'objectif est de construire des revendications et des actions concrètes avec la conscience que ces sujets nécessitent la construction d'un rapport de forces. En ciblant des actions concrètes, et en mettant en avant des objectifs directement atteignables et d'autres de plus long terme, est née une véritable dynamique. Elle doit maintenant s'amplifier par un développement de ces collectifs dans tous les territoires.
Enfin, si cette alliance a été possible, c'est aussi parce que chacun-e a conscience d'être désormais dos au mur face aux enjeux globaux, dans l'impossibilité de rester dans sa *« zone de confort »* et d'en rester aux désaccords, quand bien même ils seraient importants sur le plan théorique. Ce n'est rien moins que la survie de l'espèce humaine qui est en jeu. Cette *« urgence »* impose de penser, en toutes circonstances, social, féminisme et écologie d'un même tenant. Ainsi, le collectif entend bien être de tous les combats pour la justice sociale et environnementale. La bataille qu'il mène actuellement, en soutien au mouvement des soignant-es, embrasse toutes les problématiques : défense des services publics au service de l'intérêt général, relocalisation des productions essentielles comme les médicaments, liens entre santé et environnement pour penser de nouveaux progrès humains.

Benoît Teste

la période. Le 26 mai, il publie et verse au débat public un plan de 34 mesures concrètes pour répondre à la crise sanitaire et à la crise économique qui s'annonce d'ampleur, tout en posant les jalons d'un nouveau projet de société.
Par la précision et le chiffrage des mesures présentées, le collectif signifie que *« grands mots, déclarations d'intention et formulations creuses »* ne suffiront plus et fait la démonstration *« qu'il y a des alternatives au capitalisme néolibéral, productiviste et autoritaire, et que ces alternatives sont crédibles, désirables et réalisables, à condition que les moyens politiques soient mis au service des objectifs de transformation sociale et de préservation de l'environnement »*.

Développement des services publics

Les deux premières parties de ce plan formulent des propositions pour répondre de façon urgente et efficace à la double crise sanitaire et sociale et à la satisfaction des besoins essentiels de la population, dans le respect des droits démocratiques. En particulier l'urgence d'un vaste plan de renforcement et de développement des services publics y est portée. La troisième partie indique les mesures pour une refondation de la fiscalité et du système financier au service d'une juste répartition des richesses et d'une véritable transition écologique. L'occasion de rappeler que cette crise ne doit pas être le pretexte à de nouveaux plans d'austérité ni de nouvelles régressions sociales. Enfin, alors que le gouvernement entend relancer un système insoutenable, la dernière partie du plan propose des mesures permettant une reconversion sociale et écologique de la production agricole, industrielle et de services tout en dressant un plan ambitieux de relocalisation des activités accompagné de mesures fortes de solidarité internationale. Leur mise en œuvre permettrait à la fois de créer des centaines de milliers d'emplois de qualité et de faire cesser les activités les plus néfastes pour les populations et la planète. Face aux offensives des libéraux qui entendent bien profiter de la situation pour revenir sur un certain nombre d'acquis – augmentation du temps de travail, baisse des salaires – et d'engagements – aide financière conséquente à des secteurs de production sans contrepartie écologique – rien ne laisse présager de la façon dont nous sortirons de la crise. Le monde d'après sera celui que toutes et tous seront capables de construire. Luttes collectives et développement d'alternatives permettront d'appuyer les exigences portées devant les pouvoirs publics des transformations radicales nécessaires au « Plus jamais ça ».

Valérie Soumaille

© MIRIAM NJA

Dépendance, pour un service public de l'autonomie

La question de la dépendance des personnes âgées et handicapées sera peut-être l'un des derniers grands chantiers du gouvernement.
Ce dernier ouvre plusieurs discussions, celle du « Ségur de la santé » sur le système de soins, et celle autour de la création d'un « 5e risque » dans le cadre d'une loi « Grand âge ».
La FSU demande pour sa part, la création d'un grand service public de l'autonomie, avec des personnels en nombre et qualifiés, avec une prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité sociale. Que ce soit au domicile ou en établissement, la perte d'autonomie doit relever de la solidarité nationale et être assurée par la sécurité sociale en intégrant « le droit à l'autonomie » dans la branche maladie de la sécurité sociale.
La FSU réfute la logique de création d'une « 5e branche », de même que l'identification d'une contribution spécifique.
C'est l'ensemble de l'assurance maladie qui doit trouver des recettes supplémentaires, ce qui peut se faire à partir des cotisations sociales, si étaient remises en cause les différentes exonérations de cotisations sociales (27,3 milliards d'euros en 2017) ou en luttant contre l'exil fiscal et social.
Toutes ces mesures devraient permettre une prise en charge à 100 % de la perte d'autonomie dans le cadre de dispositifs publics.

© RAKUDO NJA

Plan Santé

Ouverture du Ségur

Le 25 mai s'est ouvert le « Ségur de la santé » suite à la promesse d'Emmanuel Macron de revoir les politiques de santé. Le ministre de la santé a avancé des pistes qui soulèvent d'entrée de nombreuses questions.

Ce Ségur prévoit des concertations autour de quatre thèmes: transformer les métiers et revaloriser ceux et celles qui soignent, définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de soins, simplifier radicalement les organisations et le quotidien des équipes et fédérer les acteurs et actrices de la santé dans les territoires au service des usager-es. Deux groupes de travail se réuniront chaque semaine jusqu'à mi-juillet et seront pilotés par Nicole Notat, ex-secrétaire générale de la CFDT.
À peine lancé, ce Ségur suscite des crispations. Sont invités les syndicats, les organisations professionnelles, les employeurs, le collectif Inter-Hôpitaux mais pas le collectif Inter-Urgences.
Alors que les personnels réclament l'arrêt des restructurations, la revalorisation de tous les métiers, une formation de qualité, un autre financement et une autre gouvernance, le ministre répond priorité aux métiers du « care », remise en cause des 35 heures, maintien des projets de restructurations.

L'hôpital en première ligne

Aucun chiffrage n'a été avancé concernant les augmentations de salaires et les créations de postes. Une parodie de concertation pour Mireille Stivala, secrétaire générale de la CGT-santé.
La mobilisation du 16 juin a permis de dire haut et fort les exigences: 300 euros par mois pour les hospitalier-es afin d'arrêter l'hémorragie et amener de l'attractivité, création de 10 % de personnels supplémentaires, arrêt de la gestion technocratique, capacités d'accueil augmentées et réouverture de 20 000 lits et enfin, fin de la tarification à l'acte.
L'hôpital ne doit plus faire de l'équilibre budgétaire l'élément de pilotage et du soin de qualité la variable d'ajustement. Les salarié-es ne veulent pas de concertation, ils et elles veulent de véritables négociations.

Marie-Rose Rodrigues-Martin

Portrait des riches en France

Principal enseignement du récent *Rapport sur les riches en France* de l'Observatoire des inégalités: en vingt ans, en France, le niveau de vie et le patrimoine des 10 % les plus riches se sont accrus. Plus nombreux, ils et elles gagnent davantage, et creusent l'écart tant avec les classes moyennes que populaires. Le patrimoine moyen des 10 % les plus fortuné-es a plus que doublé: il est passé de 553 000 euros à 1,2 million d'euros entre 1998 et 2010. Les mesures prises par la nouvelle majorité ont été très favorables aux plus aisé-es. L'impôt de solidarité sur la fortune a été supprimé et l'imposition des revenus financiers fortement réduite. Hormis la Suisse, la France est le pays où le 1 % le plus aisé a le niveau de vie le plus élevé.

Femmes

Crise et travail gratuit

La crise sanitaire a mis en lumière les métiers essentiels jusque-là invisibles et pour la plupart occupés par les femmes. Mais elle a également mis en avant le recours au travail gratuit souvent assigné à ces dernières.

Volontaires du service civique, aides au soin, couturières, infirmières stagiaires non rémunérées, ces citoyennes ont assuré des tâches considérées dévolues aux femmes. Dès le 16 mars, un appel à se mobiliser pour venir en aide aux soignant-es, aux EHPAD, au suivi des personnes isolées a été lancé via la plateforme Je veux aider afin de « *réussir le déconfinement* » comme le déclarait Martin Hirsch en avril en s'inscrivant dans la rhétorique d'une guerre contre le virus.

Cette orientation a entraîné des réactions, notamment le mouvement de collectifs de couturières « ras le bol du bénévolat » qui pose la question du travail non rémunéré et de la valeur du travail dans un système capitaliste, certes dans la tourmente, mais qui demeure patriarcal, et celle du désengagement de l'État. À l'heure où la commission européenne renonce à inclure dans son agenda 2020 les mesures contraignantes pour favoriser l'égalité hommes/femmes, les pouvoirs publics doivent impérativement prendre en compte cette problématique dans le dossier concernant le travail des femmes.

Marie-Rose Rodrigues-Martin

© TRÉVIERS/MAXPPP

Inégalités salariales, travail gratuit, ce sont les femmes qui paient le plus lourd tribut.

Chômage

Suppression de droits

La dernière synthèse publiée par l'Unédic, gestionnaire de l'assurance chômage, fait un point de la situation du régime au 25 mai.

Le durcissement des conditions d'ouverture et de recharge des droits, lié au premier volet de la réforme de l'assurance chômage entré en vigueur le 1er novembre dernier, a eu pour conséquence la suppression des droits de 80 000 personnes entre novembre et février - 20 000 chaque mois - auxquelles il faut ajouter celles qui, ayant perdu leur emploi mais connaissant les nouvelles règles, n'ont pas déposé de demande.

Selon les calculs de l'Unédic, s'il entrait en vigueur, le volet deux de la réforme, actuellement repoussé au 1er septembre, abaisserait de 22 % en moyenne le niveau d'indemnisation de 850 000 nouveaux et nouvelles bénéficiaires. Calculé sur le total des jours, travaillés ou non, sur la période de référence, il pénalise fortement celles et ceux qui alternent CDD et périodes de chômage, par ailleurs en nombre dans les secteurs les plus touchés par la crise sanitaire, comme le tourisme, la restauration ou l'événementiel. Syndicats et associations de chômeurs-chômeuses et précaires interpellent les pouvoirs publics : des mesures d'urgence indispensables pour empêcher une catastrophe sanitaire et sociale doivent être prises à commencer par l'abrogation de la totalité de la réforme. Le gouvernement tente de garder son cap…

Valérie Soumaille

Mayotte, zone rouge

Mayotte reste en zone rouge. Dans ce département où la situation économique et sanitaire est tendue, l'épidémie s'avère plus difficile à combattre. Avec 256 500 habitants et une densité de population de 697 habitant-es par km^2, un habitant-e sur deux de moins de 18 ans et un taux de chômage supérieur à 30 %, les conditions sont difficiles pour faire respecter le confinement et la bonne application des gestes barrière. 4 habitations sur 10 sont en tôle et 3 sur 10 n'ont pas accès à l'eau courante. L'île ne dispose que d'un hôpital pouvant accueillir 16 malades en réanimation alors que le nombre de cas confirmés s'élevait à 1 871 le 1er juin et que 23 personnes avaient succombé à cette date. Pour affronter une possible flambée des cas, l'hôpital, qui fait déjà face à une épidémie de dengue, a augmenté de 22 lits le secteur de réanimation, programmé des transferts sur l'île de La Réunion et un hôpital de campagne a été monté. Dans ce contexte de carences sanitaires et économiques, la mobilisation pour l'accès à l'eau pour tout-es est une priorité. Mais à cette crise sanitaire s'ajoute une crise alimentaire qui touche les plus précaires, provoquée par la disparition d'un large pan de l'économie parallèle entraînant dénutrition et augmentation des violences intrafamiliales. Pillages, routes coupées, altercations se multiplient : des problèmes récurrents à Mayotte mais exacerbés par la crise de la Covid.

© DR

PMA : la loi repoussée

La crise Covid 19 a empêché l'examen en deuxième lecture du projet de loi de bioéthique, qui autorise la procréation médicalement assistée (PMA) pour les femmes seules et les couples de femmes. Olivier Véran a déclaré que cet examen aura lieu dès que possible, en juillet, sinon en septembre, rassurant ainsi qui pensait le projet oublié. Il a également annoncé pour les familles bénéficiant d'un parcours en France, le remboursement de la PMA par la sécurité sociale aux femmes qui auraient dépassé l'âge limite de prise en charge, fixé à 43 ans, en raison de l'arrêt de leur parcours pendant le confinement.

Troisième loi de finances rectificative

Le projet d'une troisième loi de finances rectificative, tenant compte des dépenses supplémentaires dues à la crise sanitaire a été présenté au conseil des ministres du 10 juin. La prévision de croissance est révisée à -11 % pour 2020. Le déficit public est revu à 11,4 % du PIB. La dette française devrait atteindre 120,9 % du PIB cette année.
Pour lutter contre la crise économique, les annonces faites prolongent et renforcent les dispositifs d'urgence en faveur des entreprises – chômage partiel et fonds de solidarité – principalement complétés par des plans de soutien aux secteurs les plus touchés par la crise.
Qui paiera ? Pour le Medef et la droite ce seront les salarié-es par l'abandon de jours de congé, l'augmentation du temps de travail et les baisses de salaire. Dans une tribune à l'initiative d'Attac publiée dans Libération, 57 personnalités associatives, syndicales et politiques estiment, elles, que *« plus que jamais, chacun doit payer sa juste part d'impôt »* et demandent *« d'utiliser la fiscalité pour dégager des recettes supplémentaires tout en rétablissant la justice fiscale »*.

Salaires

Inscrire dans la durée

Un rendez-vous salarial de la Fonction publique, est prévu la première semaine de juillet. Lors du rendez-vous salarial, Olivier Dussopt annoncera probablement la prime exceptionnelle liée à la mobilisation des personnels pendant la crise. Mais cinq syndicats de la Fonction publique (CGT, FO, FSU, Solidaires et FAEN) ont écrit au Premier ministre, pour demander un contenu plus consistant et l'ouverture d'une *« séquence de négociations salariales »* pour l'ensemble des agent-es. L'octroi de primes pour une partie des personnels, mesures de reconnaissances ponctuelles de situations de travail éprouvantes, *« est très loin de correspondre à l'indispensable reconnaissance de l'engagement des fonctionnaires et des non-titulaires et de leurs qualifications »* soulignent les organisations.
Elles rappellent, après les années d'austérité qui ont pesé sur le pouvoir d'achat des agent-es de la Fonction publique et sur leurs carrières, la nécessité de *« dégeler sans délai la valeur du point d'indice »* et *« d'arrêter un plan comportant les mesures générales de nature à compenser les pertes intervenues »*, *« en particulier les corps et cadres d'emploi à prédominance féminine »*, dont l'investissement a été exemplaire pendant la crise sanitaire. Les syndicats signataires appellent de leur vœu, à la suite de ce premier rendez-vous qui donnera le « la », une série de négociations *« prenant la mesure de la crise que traversent les services publics, identifiant leurs besoins et traçant des perspectives pour leur futur »*. Le président s'y était déclaré sensible.

© TRÉVIERS/NAJA

Valoriser le point d'indice en particulier pour les emplois à prédominance féminine.

Pierre Garnier

Pôle emploi

Le chômage part à la hausse

En France, si les aides de l'État et notamment le chômage partiel ou le report de cotisations sociales, ont joué un rôle d'amortisseur, les chiffres du chômage publiés par le ministère du Travail le 28 mai et les projections à moyens termes sont très préoccupants.
D'abord lié à 75 % au transfert des demandeurs et demandeuses d'emploi en activité professionnelle réduite vers la catégorie de celles et ceux n'ayant eu aucune activité professionnelle dans le mois, le mois de mars a enregistré 246 100 demandeurs et demandeuses d'emploi supplémentaires dans cette catégorie.
Ils et elles étaient 843 000 de plus en avril, soit une augmentation de 22,6 % pour ce seul mois. Annulation ou report de promesses d'embauche, multiplication de ruptures de période d'essai, non renouvellement de CDD et perspective de nombreuses suppressions de postes dans les entreprises, alimentent la thèse d'un million de chômeurs et chômeuses supplémentaires d'ici fin 2020. Face à la crise sociale annoncée, plans de soutiens sans véritables contrepartie, négociations internes aux entreprises d'un « accord performance et compétitivité » permettant de remettre en cause la durée du temps de travail et de baisser les salaires contre le maintien des emplois : des mesures qui rappellent que sans rupture claire avec le monde d'avant, le monde d'après lui ressemblera.

Valérie Soumaille

© PIXABAY

Loi Fonction Publique

Disparition des CHSCT

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 prévoit notamment de faire disparaître les CHSCT à l'échéance des prochaines élections professionnelles de 2022.

Une nouvelle instance, le Conseil social, remplacerait les Comité techniques (CT) et les CHSCT actuels, tout en absorbant les prérogatives de ces derniers. Une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSSCT) serait créée et adossée à ce Conseil social à partir d'un seuil probable de 300 agents et agentes représenté-es. Mais cette FSSSCT aurait beaucoup moins d'autonomie, moins de prérogatives et moins de visibilité que les CHSCT actuels : les représentantes et représentants syndicaux seraient moins nombreux et nombreuses, donc moins disponibles pour les personnels ; ils et elles devraient avoir des connaissances et des compétences poussées dans tous les domaines, alors que l'administration dispose de spécialistes sur chaque question.

Le risque est donc grand que la FSSSCT en projet ressemble aux anciens comités hygiène et sécurité d'avant 2011, qui n'avaient aucun pouvoir d'interpellation de l'administration, ni d'expertise, ni d'intervention auprès des personnels. Il y a donc de très nombreuses raisons de s'opposer à la disparition des CHSCT.

Un décret dès le 16 juillet

La période récente a largement conforté cette opposition et mis en évidence leur rôle essentiel. Il faut au contraire étendre et renforcer leurs moyens d'action.

Pourtant, le secrétaire d'État à la Fonction publique a choisi de maintenir la disparition de cette instance à l'ordre du jour du tout premier groupe de travail de reprise des concertations le 5 juin dernier ! Face à ce déni de réalité et de démocratie, avec quatre autres organisations syndicales représentant ensemble 58 % des agents et agentes, la FSU a demandé l'abandon du programme de travail qui vise à aboutir à un décret le 16 juillet, pour partir sur d'autres bases, et pour renforcer et non diluer les questions de santé, sécurité et conditions de travail. Constatant l'absence de réponse, ces organisations syndicales ont lu une déclaration commune et quitté la séance.

Sandrine Charrier

Récession : -11,4 % pour la France

La récession économique provoquée par l'épidémie de Covid-19 devrait être historique, en particulier en France. D'après l'OCDE, le PIB reculerait dans l'année de 9,1 % dans la zone euro, et de 11,4 % en France, contre 6,6 % en Allemagne. La récession serait pire encore en cas de deuxième vague. Ce serait la récession la plus forte en temps de paix depuis… 1876. Si les conséquences des crises des années 30 et de 2008 avaient duré de longues années, le choc de la crise actuelle pourrait être particulièrement violent mais de courte durée en cas de découverte rapide d'un vaccin et de redémarrage rapide de l'économie. Certains chiffres sont significatifs : une consommation des ménages en baisse de 9,3 % sur l'année, et un recul du revenu limité à 1 % en raison de l'ampleur des transferts sociaux, nouvelle preuve de l'efficacité de l'État social en France.

Forêts : à l'ONF, il y a le feu !

En dépit des annonces sur le monde d'après, le processus de privatisation de l'Office National des Forêts se poursuit. Les coupes budgétaires aussi, avec en 2019, près de 5 % des emplois qui ont été concernés. Cela signifie, alors que les épisodes de sécheresse se multiplient, une surveillance moindre des massifs forestiers avec tous les risques que cela suppose. Dans la logique d'une approche purement économique de la forêt française, dénoncée par le Snetap-FSU, juste avant la crise du covid-19, le gouvernement a déposé le projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP). L'article 33 de cette loi prévoit la généralisation du statut de contractuel-le à l'ONF au détriment du statut de fonctionnaire. Si cette loi était votée en l'état, elle remettrait en cause les fondements du code forestier et la notion de service public forestier. Avec la fin du statut de fonctionnaire, les agent-es restant-es seraient par exemple soumis-es à une pression beaucoup plus forte de la direction pour augmenter les prélèvements en forêt.

Pour le Snetap-FSU, la forêt publique doit rester un bien commun. Au contraire de la logique libérale, davantage de moyens devraient être accordés pour restaurer un bon état écologique des forêts françaises.

© PIXABAY

Concours internes : recruter tous les admissibles

Le ministre Jean-Michel Blanquer a décidé le 3 juin d'annuler les oraux des concours internes prévus initialement en avril et reportés en septembre. Il demande aux jurys des concours d'établir une liste d'admis-es à partir de celle des admissibles limitée au nombre de postes initialement prévu, ainsi que des listes complémentaires dont les membres seront appelés au cours de l'année selon les besoins. Quelle frustration pour la moitié des admissibles qui se sont preparé-es pour les oraux et seraient écarté-es, sans avoir pu concourir jusqu'au bout ! La décision de placer les oraux en septembre était contestée, mais changer les règles du concours au milieu de l'épreuve ne peut que laisser un goût amer aux candidat-es. Les syndicats de la FSU continuent de demander un collectif budgétaire afin que toutes et tous les admissibles soient considéré-es comme admis et admises.

Voie professionnelle

L'apprentissage n'est pas la solution

Les jeunes, a fortiori les moins qualifiés, risquent d'être les premières victimes de la crise économique qui s'annonce, le gouvernement verse une aide aux entreprises qui embauchent les apprenti-es.

Le gouvernement a déclaré le 4 juin qu'une aide allant de 5 000 à 8 000 euros devrait être versée aux entreprises qui, entre juillet 2020 et février 2021, embaucheront un-e apprenti-e préparant un diplôme du niveau CAP à la licence professionnelle.

Plutôt que l'apprentissage – qui risque par ailleurs de repousser l'entrée dans l'emploi des jeunes déjà formé-es, augmentant leur nombre au chômage – la FSU défend la scolarisation jusqu'à 18 ans et la mise en œuvre effective de la loi sur l'obligation de formation pour les 16-18 ans, au sein des trois voies du lycée. Pour elle, la formation professionnelle initiale sous statut scolaire qui permet aux jeunes d'accéder à un premier niveau de certification par un diplôme sans devoir signer un contrat de travail, doit être renforcée pour sécuriser leurs parcours scolaire et professionnel. Pour le Syndicat de l'enseignement professionnel de la FSU (SNUEP-FSU), l'apprentissage n'est pas la solution pour les jeunes non qualifiés et cette période de crise l'a encore prouvé puisque nombre d'entre elles/eux ont été victimes de ruptures de contrat. C'est pourquoi la FSU revendique un service public de l'insertion et de la formation qui garantisse le financement des dispositifs de formation et de suivis des jeunes qui ne sont, ni en emploi, ni en formation. Soutenu par l'État et les régions, il serait constitué notamment des missions locales, et des organismes GRETA[1] et AFPA[2].

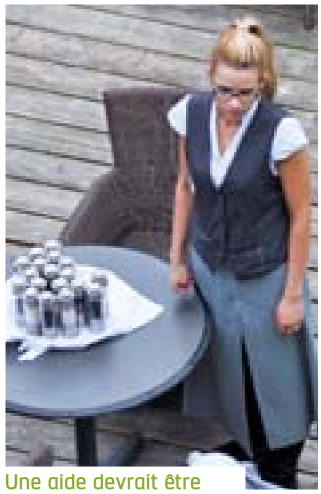

© RIVAUD/NAJA

Une aide devrait être versée aux entreprises qui embauchent un-e apprenti-e préparant un diplôme.

Valérie Soumaille

1. Structures de l'éducation nationale organisant des formations pour adultes dans pratiquement tous les domaines professionnels.
2. Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes.

2S2C

Priorité à l'école

Selon le ministère de l'Éducation nationale, avec le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C), il est possible de *« proposer aux élèves des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire, complémentaires de leurs apprentissages en classe »*. Le ministère suggère même que soient en priorité mobilisé-es des enseignant-es.

Imposé sans aucune concertation avec la communauté éducative, le dispositif 2S2C repose sur la signature de conventions entre les collectivités territoriales et les services départementaux de l'Éducation nationale, qui sont censés financer. Des associations peuvent alors s'installer sur le temps scolaire.

La FSU est très critique vis-à-vis de ce dispositif qui pourrait conduire à externaliser une partie des missions de l'école, et accroître les inégalités territoriales. De par le protocole sanitaire, les écoles et les collèges ne peuvent accueillir les effectifs habituels d'élèves. On pourrait comprendre la mise en place d'activités permettant d'augmenter le nombre d'élèves pris en charge, mais celles-ci ne sauraient se confondre avec les enseignements, ni préempter des personnels (ATSEM, enseignant-es), des moyens ou des lieux d'enseignement (salles de classe, CDI, installations sportives). La neutralité de leurs contenus, conformément aux principes légaux du Code de l'Éducation doit être garantie. Le dispositif 2S2C ne peut avoir qu'un caractère éphémère, et devra être abandonné dès que la situation sanitaire permettra l'accueil habituel des élèves. Le temps de 2S2C ne peut être considéré comme du temps scolaire. La priorité est à l'école.

Sandrine Charrier

Septembre

Quelle rentrée ?

Quelles que soient les conditions sanitaires, la rentrée 2020 ne sera pas comme les autres.

Depuis le mois de mars, les inégalités sociales d'accès aux apprentissages se sont creusées, de par les difficultés liées à l'équipement des familles, à leur lien avec l'école, à leurs conditions de vie. La perte des interactions sociales et pédagogiques, des organisations didactiques, des moments formels et informels a nuit à tous et toutes, et impacte particulièrement les élèves et étudiant-es des milieux populaires. Le confinement a empêché les élèves d'accéder librement à certain-es professionnel-les sociaux et de santé, les privant ainsi de certains de leurs droits, être écoutés, protégés et accompagnés librement au sein des établissements scolaires.

L'enseignement à distance ne remplacera jamais l'enseignement dans les écoles collèges lycées, universités… lieux d'apprentissage, de socialisation et d'interactions.

© RAMAD/NAJA

Les élèves auront eu 4 mois de scolarité compliquée de mars à juin.

La situation est exceptionnelle et demande des réponses qui doivent rester exceptionnelles et ne sauraient préfigurer une évolution à long terme de l'école.

Pour la FSU, le numérique et les états généraux ministériels prévus en novembre ne peuvent être la réponse à la nécessaire réduction des inégalités scolaires ; le dispositif 2S2C ne peut qu'être temporaire et ne doit pas conduire à la disparition de certains enseignements ; la question des inégalités ne peut être renvoyée uniquement vers les vacances, qualifiées d'apprenantes.

Renoncer aux suppressions de postes

Que la rentrée se fasse « *en mode dégradé* » ou pas, les élèves auront eu 4 mois de scolarité compliquée de mars à juin. Le rattrapage de ce qui n'aura pu être enseigné cette année, tout comme la remédiation pour les élèves n'ayant pu suivre l'école à distance, nécessiteront un travail au plus près des élèves, en présentiel. La mise de côté de toutes les évaluations qui ne feraient pas sens pour les équipes et des aménagements de certains programmes seront nécessaires. L'organisation des examens et concours doit être anticipée. Des aménagements nationaux de cursus (pour les CAP notamment), de programmes et d'examens doivent être menés pour tendre vers une culture commune de qualité, laquelle ne saurait se réduire aux fondamentaux tels que souhaités par le ministre de l'Éducation nationale.

Il faut renoncer aux suppressions de postes ou fermetures de classes pour cette rentrée. Il est aussi nécessaire d'engager un plan pluriannuel d'aménagements et de constructions, d'équipement des professeur-es et des élèves, une programmation sur plusieurs années de recrutement de personnels d'enseignement et d'éducation, d'autres réformes du bac et du lycée… ♦

Sandrine Charrier

Etudiant-es étranger-es

Une tribune, à l'initiative de l'Union nationale des étudiant-es de France, signée par la FSU et parue dans Libération, demande l'annulation du plan « Bienvenue en France » qui multiplierait par seize les frais d'inscription des étudiant-e-s étrangèr-es ne venant pas de l'Union européenne. Ceci sous prétexte d'instaurer selon Édouard Philippe « une forme d'équité financière ».
Ces frais étaient déjà passés de 170 euros en 2018 à 1 770 euros en 2019, augmentation que très peu d'universités ont appliquée.
Le 12 juin 2020, le Conseil d'État devra se prononcer sur le plan et décider s'il s'agira de frais modiques, comme l'avait défini le conseil constitutionnel en octobre 2019, ou pas.

Le « prof bashing » post-confinement

Certains média ont mené une campagne de dénigrement des professeur-es, de leur supposé manque de travail durant le confinement, de leur supposée réticence à reprendre le chemin des écoles et des établissements.
Les organisations membres du conseil supérieur de l'éducation (CSE), se sont exprimées le 11 juin : FSU, SNES-FSU, SNUipp-FSU, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SE-UNSA, SNALC, SGEN-CFDT, FEP-CFDT, Sud éducation, CGT educ'action, SNFOLC.
Dans une déclaration commune, elles se sont indignées des discours mal informés, stigmatisant l'ensemble d'une profession.
Le service public d'éducation a tenu pendant cette période difficile de par l'investissement des personnels, en dépit des nombreuses difficultés auxquelles ils ont été confrontés. Les facteurs limitant la reprise ont été avant tout d'ordre médical et matériel, liés à l'application des consignes et du protocole sanitaires.
Ces organisations ont demandé au ministre de s'exprimer publiquement pour dénoncer cette campagne calomnieuse et soutenir les personnels de son ministère.

Santé scolaire et cour des comptes

Dans un récent rapport, la Cour des Comptes préconise la transformation de la Mission de promotion de la santé à l'École en un *« service de santé scolaire dans chaque rectorat et chaque DSDEN, en confiant sa direction à un inspecteur d'académie pour animer la collaboration des différents métiers »*.
Le texte, dénoncé par le Snics-FSU, occulte totalement les missions des infirmier-es de l'Éducation nationale. Il affiche une posture médico-centrée, loin des besoins et des demandes des élèves, qui se résumerait à la création d'un service de santé scolaire et à la suppression des textes publiés en 2015.
Les infirmier-es devraient abandonner leurs missions afin de réaliser la visite médicale de la 6e année alors que celle-ci peut être pratiquée par 120 000 autres professionnel.les de santé en France, dont les médecins généralistes.
L'objectif est clair : supprimer du temps infirmier au sein des établissements scolaires. Les conséquences en seraient néfastes : qui prendrait alors en compte des besoins de santé exprimés des élèves et étudiant-es ? Le Snics FSU défend la participation des élèves et des parents dans les projets éducatifs de santé en lien avec une équipe éducative et pédagogique pluriprofessionnelle.
Il conviendrait au contraire de reconnaître le rôle primordial des 7 700 infirmier.es de l'Éducation nationale en matière de réussite scolaire, de prévention, d'éducation à la santé et d'inclusion.

© TRÉVIDIS/MAXPPP

Rentrée 2020

Pour le second degré : le mépris

La troisième rentrée du ministre Jean-Michel Blanquer se fera sous les mêmes dogmes que les précédentes : moins d'emplois, moins de titulaires, des remplaçant-es grandement utilisé-es pour combler le manque de recrutements nécessaires.

Dans le second degré sont attendus 22 500 élèves de plus et 820 emplois de moins (le ministère ayant gardé 350 postes en « réserve »).
Dans les lycées généraux et technologiques, ces décisions budgétaires et les effets de la réforme Blanquer se font sentir, avec un peu plus 1 100 suppressions de postes toutes matières confondues (486 en mathématiques, 465 en sciences industrielles, 86 en lettres modernes, 80 en SES etc. selon les estimations du SNES-FSU).
Les conséquences sont prévisibles : une offre de formation qui se réduit, des classes surchargées mais aussi l'impossibilité de travailler en petits groupes, notamment avec les élèves les plus en difficulté.

© TRÉVIDIS/MAXPPP
Une rentrée avec 22 500 élèves de plus et 820 emplois de moins.

Le SNEP-FSU, le SNES-FSU et le SNUEP-FSU sont intervenus par courrier auprès du ministre pour demander la mise à disposition des académies des 350 postes de réserve et travailler à une loi de finance rectificative.
Dans l'enseignement supérieur également, alors que le nombre d'étudiant-es devrait s'accroître, aucun effort budgétaire n'est prévu dans le budget 2020 pour y faire face.
La crise sanitaire nécessitera des moyens supplémentaires dès la rentrée en septembre, en particulier en postes. Les emplois gelés doivent pouvoir être ouverts au recrutement sans attendre 2021. Le budget rectificatif de cet été doit être abondé pour le permettre.

Sandrine Charrier

Direction d'école

Des propositions ambigües

Début 2020 le ministère avait lancé une consultation sur la direction d'école suite à la vague de contestations qui avait suivi le décès de Christine Renon. Face au rejet par les enseignant-es d'un statut pour la direction, le ministre avait remisé le dossier au placard. Revoilà ce dernier sur le devant de la scène avec une proposition de loi.

Ce projet de loi déposé par Cécile Rilhac, députée LREM modifierait la fonction de directeur-trice. Il avance des propositions ambiguës : « *délégation de l'autorité académique* », « *emploi fonctionnel* » et de nouvelles missions dans un tout nouveau cadre d'exercice davantage territorialisé.
Les directeurs et directrices jouent un rôle essentiel pour le bon fonctionnement de l'école. Cette fonction est au cœur des interactions de l'école. Interlocuteurs-trices identifié-es par les partenaires de l'école, ils et elles ont été pendant la crise sollicité-es au-delà même de leurs missions.
Loin de toute évolution qui les transformerait en managers et en pilote du système éducatif, attaché-es à rester des pairs parmi les pairs dans un collectif de travail, ils et elles réclament reconnaissance, moyens (aide à la direction, décharges) et soutien de l'institution.
Le SNUipp-FSU a écrit le 11 mai au ministre pour relancer le dossier et obtenir des réponses concrètes.

Marie-Rose Rodrigues-Martin

© DR/MAXPPP

Des « *vacances apprenantes* » pour rattraper deux mois de classes vides ?

Post-confinement

La fausse bonne idée des « *Vacances apprenantes* »

Des « vacances apprenantes » pour 700 000 jeunes, c'est ce qu'ont annoncé les ministres de l'Éducation et de la ville. Au détriment de la mixité sociale.

Le 6 juin le ministre de l'Éducation, celui de la ville et Gabriel Attal secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale ont présenté 4 dispositifs labellisés « *vacances apprenantes* » qui selon eux devraient concerner 700 000 jeunes.

Les réactions depuis l'annonce se multiplient pour dénoncer l'objectif de faire main basse sur l'éducation populaire. 30 % des jeunes ne partent pas en vacances. À cela s'ajoute les trois derniers mois pendant lesquels le travail à distance imposé a pu contribuer au décrochage de nombreux élèves pour la plupart issus de familles populaires. Ces vacances apprenantes seraient-elles alors une belle idée ?

« *Au contraire* », estime Jean-Michel Bocquet, directeur du mouvement rural des jeunesses chrétiennes, « *ces colonies apprenantes accentuent la ségrégation sociale* ». Ce dispositif est centré sur les quartiers pauvres et interdit de fait un objectif de mixité sociale. Selon lui, à travers ce dispositif le ministre espère ressusciter le modèle des colonies complémentaires de l'école de la fin du XIXe siècle. De plus ce projet est-il tenable financièrement car il nécessite de construire une offre sans trésorerie et contrainte par le protocole sanitaire excluant de fait les petites associations. 10 000 animateur-trices devraient être recruté-es, ce qui semble difficile.

Jean-Michel Blanquer annonce également 400 000 jeunes accueillis dans le dispositif « *école ouverte apprenante* ».

Les objectifs sont scolaires et centrés sur les fondamentaux dans les établissements ou sur l'acquisition d'une autonomie dans le cas de « *l'école ouverte buissonnière* » lors de séjours sous la tente. Et de compter sur l'école pour faire sa promotion auprès des parents.

Avec ces dispositifs le ministre entend rompre avec plus de 50 ans d'éducation populaire. Il impose un centrage sur le scolaire lequel sera la contrepartie des subventions promises.

Ce plan chiffré à 200 millions d'euros devrait mobiliser l'État, les CAF, les collectivités territoriales, les chèques vacances et des modes de financement compatibles avec le cahier des charges. Nouvel effet d'annonce ?

Marie-Rose Rodrigues-Martin

AESH : travail empêché

Alors que le ministre Jean Michel Blanquer prétend qu'un tiers des élèves porteurs de handicap sont de retour en classe, cela semble quasi-impossible étant donné les conditions imposées par le protocole sanitaire. La proximité souvent indispensable entre l'élève et son AESH empêche le respect des gestes barrières. L'AESH doit souvent avoir des contacts physiques avec l'élève et manipuler les objets avec lui ou elle, en contradiction avec les mesures sanitaires. L'accompagnement à distance est-il possible et à quelles conditions ? Le manque de réponses de l'institution entraîne des situations difficiles à vivre pour l'AESH, l'élève et sa famille. Le retour en établissement doit rester conditionné au respect du protocole et les modalités d'accompagnement à distance doivent être étudiées au cas par cas.

Psychologues scolaires en temps de crise

Pour permettre aux élèves de penser la situation de crise et la mettre en mots, dépasser le choc émotionnel individuel et collectif, une des premières réactions des psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) a été d'organiser le maintien du lien et de l'échange. Ainsi ont-ils créé des groupes de discussion au sein des écoles et établissements, des équipes RASED au primaire, au sein des équipes pluri-professionnelles dans le secondaire, entre psychologues, pour ne pas rester isolé-e.

Pour ces personnels, le travail à distance comme modalité unique a été une grande nouveauté. De nombreuses questions professionnelles sont alors apparues : comment conduire des entretiens à distance et les clore ? Quelle protection de la confidentialité ? Privé-es d'une grande partie de la communication, de tous les codes informels et non verbaux qui ne sont plus captés, les psychologues ont dû s'adapter pour maintenir un cadre de relation confidentiel et professionnel. Dès le retour en classe, avec moins d'élèves présents et une faible rescolarisation des enfants de milieux populaires, l'activité des PsyEN s'est centrée sur l'accompagnement des équipes, et celui des groupes d'élèves. Inégalités scolaires et décrochage accrus, observation des enfants, préparation de la rentrée : les axes de réflexion et de travail pour les psychologues sont nombreux, avec en toile de fond, les données alarmantes de la protection de l'enfance. Le nombre d'appels au 119 a été multiplié par 5.

IR U.

à lire gratuitement en ligne : http://institut.fsu.fr

Coordonné par
Alain Dalançon,
Josiane Dragoni,
Jean-Michel Drevon

Coordonné par
Christian Laval,
Francis Vergne

Frédéric Grimaud

à commander en ligne ou par courrier

17 €

Anicet Le Pors,
Gérard Aschieri

18 €

Coordonné par
Martine Boudet

10 €

Michel Blay,
Christian Laval

18 €

Gilles Candar, Guy Dreux,
Christian Laval

10 €

Évelyne Bechtold-Rognon

15 €

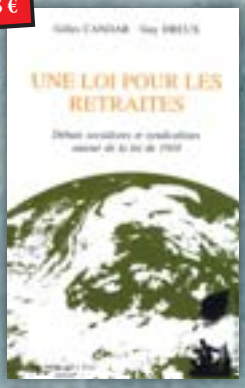

Gilles Candar, Guy Dreux

Les publications de l'Institut sont à commander en ligne ou en écrivant à
Institut de recherches de la FSU – 104, rue Romain Rolland – 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60 – Site Internet : www.institut.fsu.fr
Joindre le chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

Télétravail : prendre ses distances

Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille.

© TRÉVIERS/NAJA

Avant le confinement, 29 % du personnel des entreprises privées de plus de 10 salarié-es, pratiquaient le travail à distance. Dans la Fonction publique, son arrivée brutale et non préparée a causé des dégâts et révélé des impossibilités.

Face à la soudaineté de la crise sanitaire, des centaines de millions de salarié-es de par le monde ont dû se confiner chez eux et elles, ne travaillant plus qu'à distance. Pour les salarié-es de l'économie numérique et pour nombre de salarié-es des services, assurances, banques, administration, communication, ventes, le télétravail n'était pas une nouveauté. 5,2 millions de salarié-es du public le pratiquaient déjà en France avant le confinement, s'absentant du bureau 7 jours par mois en moyenne (étude Ifop de décembre 2019). Le télétravail est en outre, très réglementé en France et ne peut se mettre en place qu'avec l'accord du salarié. Le travail à distance n'a fait que s'amplifier, privant le ou la confiné-e de réunions et de travail en équipe sur le lieu de travail et installant des « visio conférences » qui ont montré leurs limites. Cette exigence a de plus renforcé les inégalités hommes femmes dans les foyers, les femmes assumant majoritairement les tâches matérielles et le suivi scolaire des enfants. Mais pour un grand nombre de métiers, le travail à distance était une nouveauté totale qui, faute d'avoir été préparé, s'est retrouvé inefficace ou frustrant, et pour le et la salarié-e, et pour

...

les publics concernés.
Les services publics ont eux aussi été confrontés à une pratique du travail non préparée et non pensée dans la plupart des cas.
Et souvent, le rapport humain au public s'est avéré impossible. Les éducateurs et éducatrices, les psychologues, assistantes sociales pratiquent une écoute des mots et des expressions corporelles peu aisée en visio.
Les personnels de la défense ou de la police ne peuvent remplacer leur nécessaire présence. Sans parler bien entendu du personnel soignant.
Les agent-es de la Fonction publique ont par ailleurs souvent mal vécu cette situation de travail à distance. Les CHSCT ont examiné nombre de cas de stress liés à la réorganisation dans l'urgence du travail, la multiplication des tâches, les injonctions nombreuses.
Il faut y ajouter de nombreux cas de saturation ou d'inadaptation des serveurs obligeant parfois à improviser des solutions peu satisfaisantes.
Le travail en équipe a souffert de l'éloignement, les visioconférences marquant leur efficacité pour régler un problème ou une organisation à court terme, mais aussi leur limite face aux services du public
Quant à l'enseignement à distance, les enseignant-es témoignent d'obstacles d'ordre matériel et liés au manque de formation, d'un type de travail chronophage, épuisant mais surtout sources d'inégalités.
Pour eux et elles l'école à distance n'est pas l'école et ils et elles se sentent dépossédé-es de leur métier.
L'école est et reste le lieu du lien social et celui des apprentissages dans un collectif de travail où les interactions sont essentielles.

Une fonction publique très présente

La crise a plongé dans le travail à distance des agent-es et des services de la fonction publique qui n'y étaient pas préparé. De nombreux métiers ne peuvent se passer du présentiel et ceux qui le peuvent n'en ont souvent pas les conditions.

Une forme imposée et inédite de télétravail s'est mise en place dans la Fonction publique. Celle-ci y était jusqu'à présent faiblement confrontée. Les seuls chiffres disponibles, vieux de deux ans, font état de 4,65 % d'agents concernés pour l'administration territoriale et 3,5 % pour l'administration centrale. Depuis, le confinement a changé la donne, tout en montrant l'impossibilité pour un grand nombre de services publics de se passer du présentiel. Pour l'essentiel, les services publics se font sur le terrain. Sans parler du personnel soignant, évidemment au contact des patient-es, les fonctionnaires sont la plupart du temps face aux publics auxquels ils et elles s'adressent. On imagine mal les services sociaux, les militaires, les policier-es, les personnels de la justice, un grand nombre de métiers des collectivités territoriales déserter le contact humain. Dans l'enseignement, on a vu comment la continuité pédagogique a été rompue (voir page 20).
En revanche, d'autres métiers ont découvert les avantages, mais aussi les limites d'une forme de travail qui repousse les frontières entre sphère privée et sphère professionnelle, peut alourdir la charge de travail, isoler ou faire courir le risque d'une non-déconnexion.

Des problèmes d'organisation et de sécurité

En temps normal, le télétravail dans la fonction publique est un dispositif encadré, une méthode d'organisation d'un travail salarié, pas un travail à domicile. Localisation des lieux et équipements proposés, règles à respecter, protection des données, temps de travail, doivent être formalisés par l'administration. Et bien sûr, il se fait « *de façon volontaire* ». Le télétravail s'appuie sur la confiance mutuelle et la capacité d'autonomie. Un équilibre parfois difficile à construire, surtout quand le contrôle fait pencher dangereusement la barque. « *On n'a pas la culture du management à distance, c'est une culture du contrôle où l'encadrant a ses agents sous la main* » explique un personnel de préfecture. Avec parfois des dérives « *Nous sommes nombreux à recevoir régulièrement des messages d'erreur indiquant que quelqu'un d'autre est connecté à notre mail* » dit Lucie, cadre dans une société de délégation de service public.
Là ne sont pas les seuls problèmes du télétravail. Le manque d'interaction, l'isolement et la perte d'intérêt sont soulignés par les pratiquants.

© NETANGE/NAJA

Pour l'essentiel, les services publics se font sur le terrain, du musée à la classe, de la caserne à l'hôpital.

Des économies pour le-la salarié-e

Les conditions de travail sont loin d'être à la hauteur des attentes du personnel. « *C'est surtout le matériel qui faisait défaut. Il n'y avait pas suffisamment d'ordinateurs à jour et sécurisés pour en fournir à 50 ou 60 % des agents de la fonction publique* » explique Nadi Bou Hanna, directeur interministériel du numérique. Dans l'Éducation nationale, « *on ne nous a rien fourni. Le matériel, c'est le nôtre* », déplore Florent, professeur de physique-chi-

Un nouveau décret

Jusque-là, le télétravail dans la fonction publique devait être régulier ou porter sur des jours fixes. Le décret du 5 mai dernier supprime cette obligation de régularité et permet *« l'attribution de jours de télétravail fixes au cours de la semaine ou du mois, ainsi que l'attribution d'un volume de jours flottants par semaine, par mois ou par an »*. Il autorise en cas de situation exceptionnelle de déroger à la limitation d'un maximum de trois jours de télétravail par semaine, disposition déjà existante pour raison de santé, de handicap ou de grossesse. Désormais, il est aussi possible de télétravailler de n'importe quel lieu de son choix. La demande de l'agent-e doit recevoir une réponse dans le mois suivant. Une autorisation qui peut prévoir une période d'essai de trois mois au plus. Ce décret « facilite » l'utilisation du matériel informatique personnel *« lorsqu'un agent demande l'utilisation de jours flottants ou l'autorisation temporaire de télétravail »*. Pour la FSU, équipement et prise en charge des coûts induits doivent être payés par l'employeur.

mie. *« Niveau logiciels, ce n'est pas beaucoup mieux. Tous les établissements ont un ENT, un espace de travail numérique. Mais c'est très pauvre par rapport à d'autres logiciels qu'on trouve sur le net. C'est comme si on nous vendait une Peugeot 205 en 2020. Ça roule mais c'est pas terrible »*.

Sans compter l'organisation plus large et l'ergonomie du poste de travail qui sont à penser.

Le télétravail n'est pourtant pas sans avantages, et les trois quarts des salarié-es dont le métier le permet disent vouloir le pratiquer, selon un sondage OpinionWay du 14 mai dernier. Il représente en effet une économie en temps, en fatigue et en frais de transport pour les employé-es. Mais également en pollution puisque, selon l'Insee, 7 Français sur 10 utilisent leur voiture pour aller travailler.

« Certaines frontières protégeant la vie privée ont été effacées »

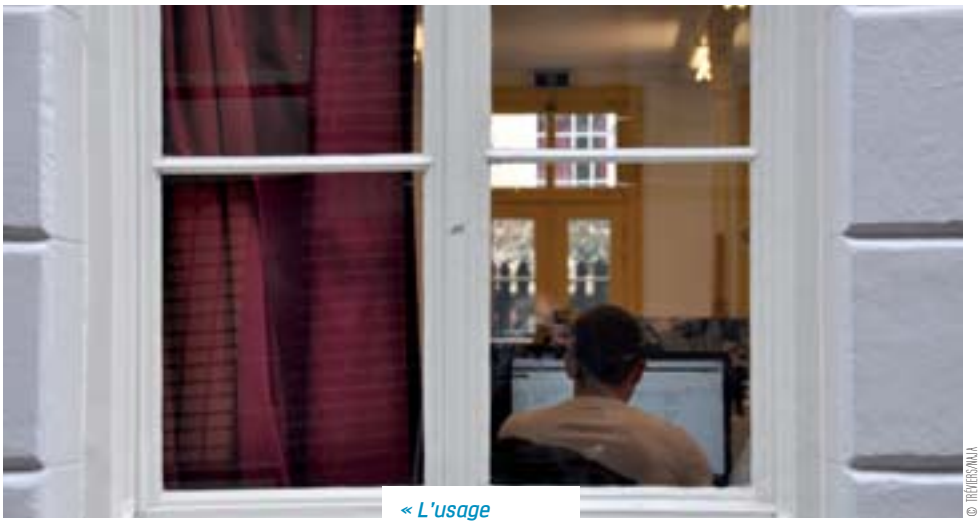

© TRÉVIERS/MAXPPP

Bruno Leveder secrétaire général du Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques (SNASUB-FSU) note les limites du télétravail.

« L'usage du numérique, hormis le recours massifié la visioconférence, fait partie du quotidien professionnel des personnels administratifs. »

Comment les personnels de l'administration scolaire et universitaire ont-ils travaillé pendant la période de confinement ?

Selon que les personnels exerçaient des fonctions requises ou non par le plan de continuité de l'activité, ils travaillaient en présentiel ou en distanciel. Globalement, c'est la majorité qui a travaillé à distance, dans des conditions très différentes selon leur poste ou leur univers professionnel. Pour les personnels administratifs de l'éducation nationale, le télétravail est dans l'ensemble assez peu adapté aux organisations, aux outils et applications, et aux missions. Dans l'enseignement supérieur, selon les métiers et les fonctions exercées, sa mise en œuvre a pu apparaître plus aisée.

Qu'est-ce qui a changé dans le rapport au travail, dans le rapport aux outils numériques ?

L'usage du numérique, hormis le recours massifié à la visioconférence, fait partie du quotidien professionnel des collègues. La nouveauté est que le poste de travail et, avec lui le travail, sont entrés au domicile, effaçant certaines frontières qui protégeaient encore la sphère privée. Les téléphones personnels ont servi à passer des communications professionnelles. Et les matériels informatiques familiaux ont été mis à contribution. De même, être empêché d'exercer ses fonctions de manière ordinaire est source d'interrogations lourdes, notamment sur la masse de tâches à réaliser lors du déconfinement, sans parler de l'absence de visibilité sur la suite. Pour tous les métiers, le rapport au travail a été perturbé.

Quels avantages, quels inconvénients quelles limites au travail à distance ?

Il apparaît bien sûr un gain de temps en termes de trajet et l'impression d'une meilleure maîtrise de l'environnement immédiat de travail. Mais l'articulation entre-temps professionnels et personnels, si elle peut paraître plus facile par certains aspects, reste souvent un vrai sujet de difficulté. L'inconvénient réside dans la désarticulation des frontières temporelles et physiques entre vies personnelle et professionnelle. Les collectifs de travail ont été désorganisés aussi par la réduction des possibilités d'échanges formels et informels si nécessaires à leur fonctionnement et à l'activité de travail.

Ces professionnel-les qui ne peuvent pas télétravailler

La période de confinement a permis de mesurer combien le recours au travail à distance est incompatible avec certains métiers.
Ceux d'éducateur et éducatrice, psychologue, assistant-e social-e par exemple, nécessitent des conditions qui rendent inopérante, voire totalement inadaptée, l'interface des outils numériques ou téléphoniques. Ainsi, l'absence de garantie d'un isolement possible le temps d'un entretien téléphonique mais aussi l'impossibilité de crypter les documents transmis par voie électronique interrogent le cadre de confidentialité essentiel à leurs missions. Par ailleurs, s'il peut être reconnu qu'être soustrait-e aux nombreuses sollicitations du service permet d'écrire plus facilement notes et rapports, les agent-es de la Protection Judiciaire de la Jeunesse par exemple disent s'être confronté-es aux limites d'une intervention distanciée. Pour elles et eux, maintenir un lien avec les jeunes et les familles par des appels réguliers permet sans doute d'apaiser des tensions, de soutenir un quotidien, d'apporter des conseils si nécessaire, et d'écouter ce qui se joue sur la scène familiale. Cela ne permet pas pour autant de mener une action éducative, clinique ou sociale, cœur de leurs métiers. La valeur du lien, de la relation éducative et clinique qui se noue progressivement par des attitudes d'écoute, un accompagnement actif, l'expression de langages verbaux, corporels et le partage d'activités individuelles ou collectives sont pour cela essentiels et ne trouve réalité que dans la présence physique. Enfin, dans ces métiers très impliquants, le besoin de faire équipe et de s'appuyer sur un collectif est fortement rappelé.

© RAWPIXEL.LT

« L'école à distance, ce n'est pas l'école »

La fermeture des écoles, collèges et lycées le 16 mars et le confinement ont contraint les professeur-es à s'adapter très vite au travail à distance, sans formation spécifique. Quel premier bilan peut-on en faire?

Dans le premier et le second degrés, ce travail à distance, imposé et non préparé, a pu produire perte de repères et malaise. Les professeur-es ont dû s'approprier, sans accompagnement ni formation, des outils numériques, parfois sans le matériel nécessaire, et penser des organisations à distance pour une soi-disant « continuité pédagogique ».
« Le travail à distance a pu permettre aux enseignants de cerner les élèves dans leur globalité grâce aux échanges et le regard des parents a pu évoluer sur la professionnalité des professeurs et leur investissement. C'est positif. Mais les enquêtes réalisées montrent que de nombreux collègues se sont trouvés démunis face aux élèves qui ne sont pas entrés dans les dispositifs proposés et c'est là le vrai problème de cette prétendue continuité » constate Frédérique Rolet secrétaire générale du SNES-FSU. De plus, pour le SNES-FSU, l'absence de pratiques collaboratives, d'interactions dans le travail à distance crée des difficultés pour de nombreux jeunes et renforce fortement les inégalités.

« Livrés à eux-mêmes, sans accompagnement »

Ces interrogations traversent également le premier degré. C'est ce qui ressort de l'enquête Harris commandée par le SNUipp-FSU. Ainsi les enseignant-es déclarent avoir pris la mesure des réalités de vie des familles. Ils et elles ont cherché des outils et se les sont appropriés. Pour Regis Metzger, co-secrétaire general du SNUipp-FSU, ces constats sont positifs. *« Mais ce qui est à pointer c'est aussi le sentiment d'avoir travaillé plus et d'avoir été livrés à eux-mêmes, sans accompagnement. Enfin ce qui s'impose de façon nette, c'est que l'* « école à distance » *ce n'est pas l'école. L'école est et doit rester le lieu des apprentissages possibles grâce aux interactions. »*
Si les CHSCT, à partir des remontées du terrain exprimées par la FSU, ont reconnu les risques spécifiques liés au distanciel et procédé à un cadrage réduisant les écueils,

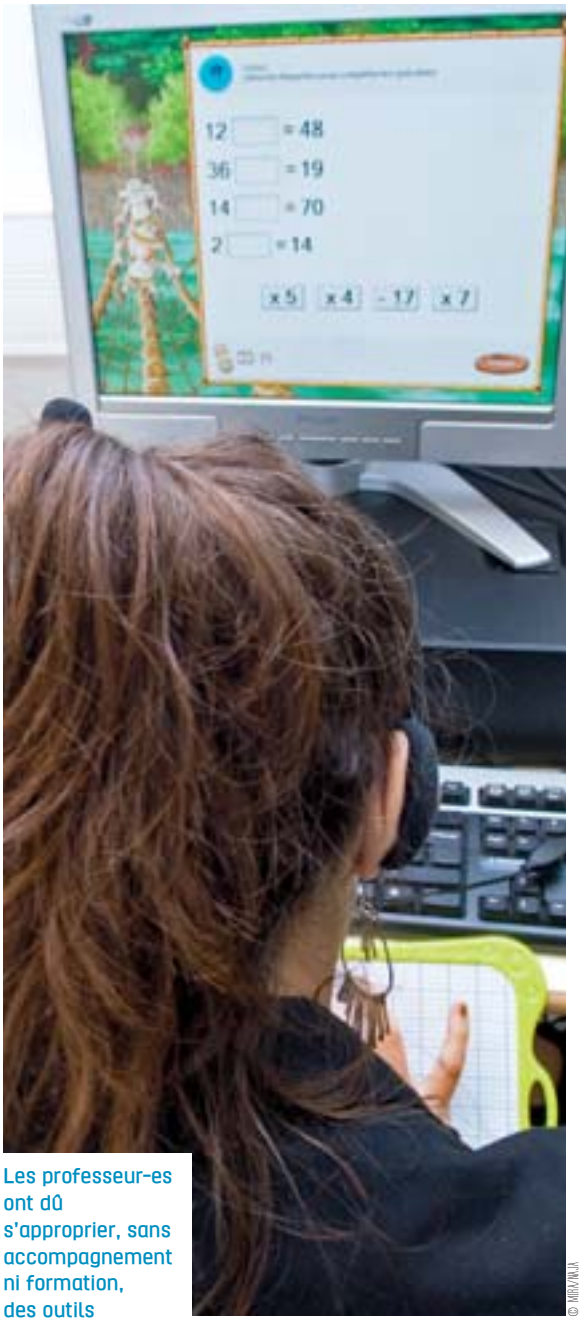

© MIRIV.NAJA

Les professeur-es ont dû s'approprier, sans accompagnement ni formation, des outils numériques, et penser des organisations à distance pour une soi-disant « continuité pédagogique ».

ces risques ont été accrus avec la nouvelle phase de réouverture des établissements « mi à distance, mi présentiel ». Cette reprise aurait exigé un soutien de l'institution, une coordination des équipes et une organisation collective pour éviter que les enseignant-es aient à subir une double journée de travail et perdent le sens de leur métier.

Le plan numérique lancé en mai 2015 prévoyait de former les enseignant-es aux outils numériques. Force est de constater que le confinement aura permis d'opérer un passage en force du distanciel. Les états généraux du numérique annoncés à la rentrée s'inscrivent dans cette orientation. Si la majorité des enseignant-es utilisaient déjà les outils numériques avant le confinement ils et elles le faisaient en complément de l'enseignement dispensé en classe et cette maîtrise s'est avérée peu adaptée au passage du « tout numérique ». L'enseignement à distance ne s'improvise pas et ne doit et ne peut pas devenir la norme.

Dans le supérieur, risque de décrochage

Pour Anne Roger, co-secrétaire général du SNESUP-FSU, le travail à distance imposé dans le supérieur avec la fermeture des universités laisse entrevoir un enseignement hybride à moyen terme. « *Les chiffres qui circulent sont ceux d'un présentiel à 20 %. Une part du distanciel grandissante mettra de nombreux étudiants en difficulté, créant ainsi de fortes inégalités.* »

Les professeur-es ont pu constater que les examens à distance ont lésé des élèves qui ne bénéficiaient pas du matériel et de la connexion nécessaires ou ceux et celles qui n'étaient pas à l'aise avec des interlocuteur-trices avec lesquel-les la relation pédagogique n'a pas pu s'instaurer. La baisse du présentiel risque également d'augmenter les décrochages en première année. Ce qui devrait satisfaire l'institution qui a imposé un parcours sup ultra sélectif. Des filières comme STAPS risquent de payer le prix fort cette baisse de présentiel ainsi que celles nécessitant des travaux pratiques importants.

Territoriale : « Inquiétude sur les conditions de travail »

Dans la fonction publique territoriale, le télétravail est possible depuis 2016. Didier Bourgoin, co-secrétaire général du SNUTER-FSU explique combien l'intervention syndicale est nécessaire pour les conditions de travail.

© TRÉVIERS/NAJA

« Difficile de demander à un éboueur de travailler à distance ! »

Rendu possible depuis 2016, le télétravail est très peu présent dans la Fonction Publique Territoriale. Didier Bourgoin rappelle à ce sujet que le syndicat des agent-es territoriaux de la FSU (SNUTER-FSU) dont il est co-secrétaire général, n'était « *pas très favorable à son développement, craignant à l'époque, que ce mode d'exercer son travail ne vienne percuter les collectifs de travail et isole les agent-es* ». Par ailleurs, « *l'intervention syndicale à distance rendue plus compliquée* » augmentait les craintes de voir « *les conditions de (télé)travail non respectées dans un secteur où les employeurs territoriaux se croient souvent « tout permis* ».

S'il est aisé de comprendre que certain-es agent-es relevant des collectivités territoriales ne pouvaient être concerné-es par le travail à distance pendant la période de confinement – « *difficile de demander à un éboueur de travailler à distance !* » – d'autres, comme les agent-es des métiers administratifs ont été confiné-es à leur domicile, un recours massif au travail à distance leur étant imposé « *sans que l'on puisse parler de télétravail, la législation le concernant n'étant pas respectée* ». Par exemple, alors que le télétravail n'est possible qu'à la demande expresse de l'agent-e et n'est autorisé que trois jours maximum par semaine, il a été quasiment imposé et pour les 5 jours hebdomadaires.

Le cœur de leur métier n'ayant pas été modifié par le travail à distance pendant le confinement, c'est sur le sort réservé à ces agent-es que porte l'appréciation « *très négative* » du SNUTER-FSU. « *Personne ne s'est inquiété réellement de leurs conditions de travail, et de mauvaises habitudes auraient même pu voir le jour sans nos interventions comme la question des horaires par exemple ou le droit à la déconnection* ».

Comme dans d'autres secteurs, les retours des personnels dépendent de la qualité des conditions de travail offertes par le lieu de confinement. Une pièce dédiée et un fauteuil ergonomique ont rendu le travail à distance acceptable, voire appréciable. Le peu de place pour travailler tranquillement, le bruit, les sollicitations des enfants ont vite transformé la situation en « *enfer !* ».

Pour le SNUTER-FSU, l'utilisation massive des technologies d'information, a ouvert des perspectives qui méritent d'être analysées car elles peuvent rendre de grands services dans de nombreuses occasions. Mais stress et sentiment d'isolement provoqué par le manque de lien avec un collectif de travail entre autres, sont des dangers impossibles à ignorer. Ils rendent l'accord de l'agent-e essentiel, tout comme est essentielle sa révocabilité.

Indispensables CHSCT

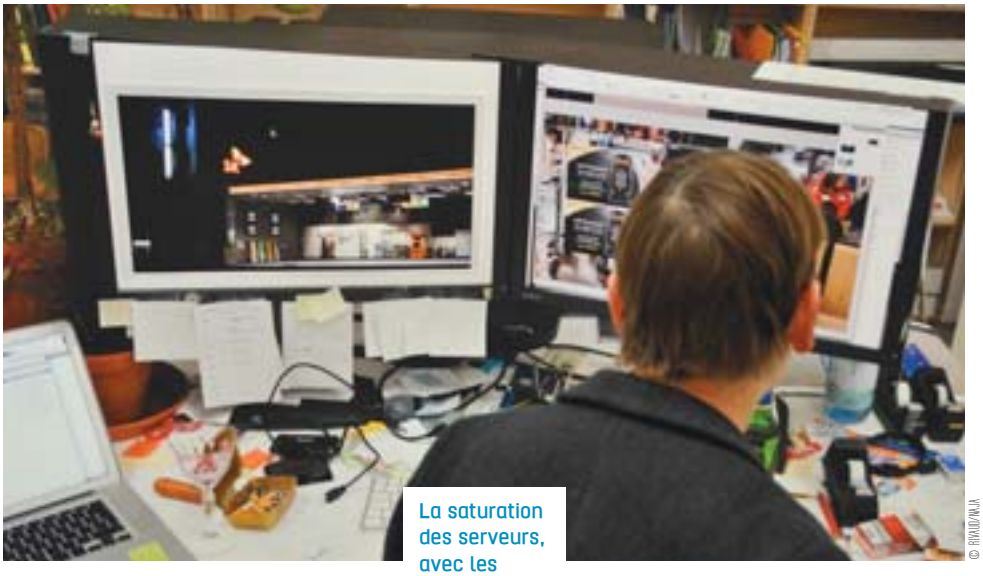

La saturation des serveurs, avec les dysfonctionnements qu'elle engendre, crée des conditions de travail à la limite du tenable.

© RAWPIXEL.COM

Les CHSCT, tant au niveau national que local, n'ont pas attendu la crise pandémique pour se pencher sur les questions liées au travail à distance. Le recours intensif à cette pratique a rapidement nécessité des prises de positions syndicales pour en pointer les dérives, les excès et les limites.

Dans l'académie de Poitiers, les représentants des personnels au sein du CHSCTA, dans un avis voté à l'unanimité le 25 mars avaient attiré l'attention sur la situation de stress que connaissaient les personnels assurant à distance sous la forme de télétravail la « continuité pédagogique » et administrative de l'Éducation nationale dans des conditions souvent difficiles : saturation des serveurs, réorganisation du travail dans l'urgence, multiplication des tâches et des injonctions. L'avis soulignait le stress né d'un confinement qui dans la vie quotidienne des agent-es rendait plus poreuse la frontière entre la vie personnelle, familiale et professionnelle. Ce dernier point est particulièrement sensible pour nombre de télétravailleurs et télétravailleuses devant également garder leurs enfants.

Le CHSCT de l'Académie de Poitiers, avait plusieurs années auparavant mené une enquête sur l'impact du numérique sur les conditions de travail. L'écart entre l'idéal d'un enseignement médiatisé par l'outil numérique et la réalité des conditions de travail (obsolescence du matériel, saturation des bandes-passantes, augmentation du temps de travail, porosité de la vie professionnelle et privée, problèmes de stress, troubles visuels, troubles musculo-squelettiques, etc.) avait été déjà souligné. Et ceci dans des conditions normales de travail.

La généralisation du travail à distance au nom de la « continuité pédagogique » aggrave plus encore cet écart, la saturation des serveurs avec les dysfonctionnements qu'elle engendre, créant des conditions de travail à la limite du tenable.

La réalité des conditions de travail

D'où l'interrogation du CHSCT à l'époque sur les mesures de prévention mises en place par l'employeur pour assurer la santé des agent-es, pour réduire l'écart entre le réel et le prescrit – écart générateur de stress – et ainsi atténuer la pression qui s'exerce sur les personnels sous couvert de continuité pédagogique et administrative. Plus récemment, le CHSCT du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans un avis du 30 avril, constatant que notamment le travail à distance s'installait dans la durée proposait de prendre des mesures pour garantir la santé et la sécurité des travailleur-euses : fourniture aux agent-es des équipements nécessaires, formation, information sur les droits à déconnexion et sur les risques liés au travail sur écran.

Le travail à distance peut ouvrir des possibilités nouvelles, encore faut-il qu'il ne constitue un facteur d'aliénation supplémentaire des salarié-es.

« Travail et syndicalisme » à l'Institut de la FSU

Depuis deux ans, le chantier « Travail et Syndicalisme » au sein de l'Institut de Recherche de la FSU, a fait du numérique et de ses effets sur l'activité de travail, un de ses principaux axes de recherche. La période de confinement avec la généralisation du travail à distance s'avère de ce point de vue d'une richesse extraordinaire. L'objectif du chantier, à travers ses différents thèmes de recherche, est de participer, avec les syndicats de la FSU, à la construction d'un point de vue sur le travail qui aille au-delà de la question des conditions de travail pour intégrer le point de vue des personnels sur leur propre activité.

Qu'il y ait là un enjeu syndical, c'est une évidence. Ce à quoi les professionnel·les ont été contraint·es dans un contexte donné peut-il être pérennisé et devenir une nouvelle norme pour l'activité ? Comment la réponse à ce projet ministériel (Éducation nationale comme Enseignement supérieur) pourrait-elle être apportée sans tenir compte du point de vue des acteurs et actrices, qui ont déployé, malgré parfois de réelles difficultés et souffrances, tant d'inventivité et de créativité dans cette situation inédite ?

Danièle Linhart : « débarrasser le salariat du lien de subordination et du devoir d'obéissance »

Sociologue du travail, directrice de recherches émérite au CNRS, membre du GT-CRESPPA (Centre de recherches sociologiques et politiques de Paris), Danièle Linhart travaille sur l'évolution du travail et de l'emploi.

© TRÉVIERS/MAXPPP

On a dit que le confinement avait produit une accélération d'une évolution numérique du travail, présentée comme novatrice et inévitable, qu'en pensez-vous ?

Le confinement a précipité près de 4 millions de travailleurs (notamment cadres, ingénieurs et techniciens, commerciaux, enseignants, médecins), dans le télétravail, présenté comme une solution pour préserver l'activité. Les sondages indiquent que les salariés sont plutôt satisfaits : les conditions exceptionnelles d'épidémie ont créé un sentiment de sécurité du seul fait de ne pas avoir à sortir de chez soi, de ne pas prendre les transports en commun et de ne pas risquer de contamination avec les collègues ou les clients, patients, élèves. Le domicile apparaît comme un cocon protecteur et on comprend que nombre de salariés se satisfassent de cette réclusion. D'autres le vivent particulièrement mal parce qu'ils ont à s'occuper d'enfants déscolarisés, à partager le lieu de travail avec d'autres membres de la famille requérant du temps et de l'attention. Il s'agit donc là d'une expérience qui s'effectue dans des conditions très spécifiques, déterminant des expériences et des vécus très particuliers. Ce qu'il y a essentiellement de novateur se résume en la tenue de nombreuses réunions en « visioconférence ». Je pense qu'il ne faut pas essayer de tirer des leçons de cette période de confinement en télétravail, comme nombre de directions cherchent à le faire, car la situation est extraordinaire.

La plupart des témoignages montrent une intensification de la fatigue et une certaine insatisfaction. À quoi l'attribuez-vous et en êtes-vous surprise ?

Le télétravail s'effectue sur la base d'une organisation et d'un contenu du travail inchangés, cadré par des procédures, protocoles, méthodologies imposées et des objectifs non négociables. Il n'y a guère d'amélioration de la qualité et du sens de ce travail. Mais il risque de se dégrader car le fait de travailler seul chez soi, peut introduire un sentiment de déréalité, de perte de vue de la finalité du travail. Essentiellement une activité sociale, il se nourrit d'interactions qui se veulent utiles : on travaille pour autrui, avec autrui, dans une logique de coopération pour assurer la pérennité de notre société. Le travail réduit à une activité abstraite sur écran, inséré dans les contraintes d'internet, risque de conduire à un sentiment de solitude, de marginalisation, de déconnexion des enjeux réels du travail. Il risque de devenir une routine sans fin, et parfois anxiogène car on est seul face aux difficultés, aux incompréhensions. D'où le risque également d'allonger le temps de travail pour parvenir à assurer des missions qui ne font pas sens.

Quelles conséquences le télétravail a-t-il eu pour les salarié-es concernant la séparation de la sphère privée et professionnelle, et en particulier pour les femmes ?

Le risque est grand de voir les femmes coincées chez elles, entre leur télétravail, les tâches domestiques et familiales. Il y a vingt ans, des femmes en télétravail m'expliquaient que pour leurs enfants, elles ne travaillaient pas puisqu'elles étaient tout le temps à la maison… Et ces femmes voulaient sortir de chez elles pour travailler, rencontrer d'autres personnes, changer de milieu. Il est important de dissocier le rôle professionnel, de l'identité personnelle (épouse, mère, etc.). Il y a une tendance de la « modernisation managériale » à les mélanger : les évaluations sont de plus en plus personnalisées (on n'évalue pas tant le professionnel que la personne), et cela fragilise, vulnérabilise. Le travail est une activité qui relève de logiques, d'engagements et de contraintes spécifiques qui doivent rester à leur place et ne pas submerger les individus. Les cas de burn out, de mal-être et de suicides au travail témoignent de la dangerosité qu'il y a à mélanger les genres.

> « Le risque est grand de voir les femmes coincées chez elles, entre leur télétravail, les tâches domestiques et familiales »

Vers quel type de société tend-t-on ? Quelle place pour le télétravail ?

Le monde du travail doit faire l'objet d'une profonde mise en question. Il est nécessaire et urgent de repenser nos modes de production, de consommation pour prendre en compte l'impératif du bien-être au travail, de la satisfaction des besoins des usagers et consommateurs, ainsi que de la préservation des ressources de la planète. Cette réinvention des logiques du travail ne peut se faire si on ne libère pas l'intelligence collective au travail, ce qui implique de débarrasser le salariat et le fonctionnariat du lien de subordination et du devoir d'obéissance.

© MUCHELLI/INJA

Réchauffement climatique

Le confinement réducteur des gaz à effet de serre

Les objectifs de réduction de gaz à effets de serre prévus par l'Accord de Paris pourraient être atteints grâce au confinement, révèle une étude récente. Reste à s'engager sur la voie de la décarbonisation de l'économie mondiale.

Nature, la plus en vue des revues scientifiques, a publié en mai un article de recherche surprenant sur le réchauffement climatique en période de confinement. Il explique comment les mesures prises pour lutter contre la pandémie ont pu limiter les émissions de CO_2 dans 69 pays, qui a eux seuls en produisent 97 %. Des informations qui pourraient s'avérer fort utiles pour atteindre enfin les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat et du « *Gap Report* » des Nations unies.

Usines à l'arrêt, voies routières désertées, ciel vierge des rayures blanches laissées par les avions : la chute des émissions de gaz à effet de serre (GES) a été massive. Mais de combien exactement ? L'étude menée par l'équipe de Corinne Le Quéré, présidente du Haut Conseil pour le Climat, et qui porte sur la période du 1er janvier au 30 avril, révèle que le confinement induirait une baisse des émissions mondiales de CO_2 de 4 à 7 % sur l'année 2020. 7 % en moins. C'est justement ce qu'il faudrait chaque année jusqu'en 2030 pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, et contenir respectivement le réchauffement climatique à 2 puis 1,5 degré.

Le trafic routier très polluant

L'impact du confinement « *devrait entraîner la plus forte baisse annuelle des émissions absolues depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale* » notent les chercheurs. En fonction de la relance économique, l'équipe propose différents scénarios. Avec des conditions de mobilité et d'activité économique revenues « *à la normale* » mi-juin, elle prévoit une baisse annuelle des émissions de CO_2 de 4 % à l'échelle mondiale. Pour maintenir cet avantage, les plans de relance post confinement doivent conjuguer reprise de l'activité économique et réduction des rejets carbonés.

Cette étude, qui chose rarissime s'appuie sur une observation fine du réel, pays par pays et secteur par secteur, donne des indications précieuses sur ce qui s'est passé concrètement. Six secteurs économiques, énergie, transport routier, industries, services publics et commerces, résidentiel et aviation, sont passés au crible. Il s'avère que c'est le trafic routier qui a le plus fortement contribué à la baisse des émissions de CO_2 pour 43 % de la réduction totale. Si on lui adjoint les secteurs de l'industrie, ciment et acier en particulier, et de la production d'énergie, on atteint 86 %.

Même niveau qu'en 2006

Le secteur de l'aviation a pour sa part relativement peu contribué avec 10 % à la baisse globale, alors que son activité a chuté spectaculairement de 60 % au niveau mondial et ne représente que 3 % des émissions de CO_2 en temps normal. Enfin, les gens étant restés à la maison, les émissions mondiales du secteur résidentiel ont augmentées de 5 %.

Mais au cours de la période étudiée, « *les émissions quotidiennes totales auront été similaires à celles observées en 2006. Le fait que le monde émette autant, dans des conditions de confinement strict, qu'il y a 14 ans, dans des*

Déconfinement, des chiffres mauvais

© TRÉVIERS/INJA

Le déconfinement s'est accompagnée d'une remontée de la pollution de l'air en Ile-de-France. Un retour au monde d'avant.

Airparif, association qui surveille la qualité de l'air dans la région, avait mesuré pendant le confinement, une chute brutale et sans précédent des émissions de CO_2 « *divisées par quatre par rapport aux niveaux pré-confinement* », notamment celles liées au trafic routier.

La reprise progressive des activités, et particulièrement du trafic, a produit une remontée à des niveaux équivalents à 80 % des émissions de CO_2 observées avant le confinement, et jusqu'à 90 % pour le boulevard périphérique.

Un retour à la normale également pour l'émission de particules fines, qui avaient connu une diminution de -7 % pendant le confinement.

Le ralentissement drastique du trafic routier contribue pour 43 % à la réduction des gaz à effets de serre mesurée au niveau mondial pendant le confinement.

conditions normales, souligne la croissance rapide de nos émissions de CO_2 ces dernières années » note l'équipe de Corinne Le Quéré. Elle considère donc nécessaires des modifications énergétiques et économiques d'une ampleur extraordinaire pour stabiliser le système climatique, et se demande comment s'appuyer sur la baisse des émissions en 2020 pour les impulser.

Le « Green Deal » européen

Pour déjouer un retour au monde d'avant, les scientifiques préconisent des actions concertées et voient dans le choc du confinement une occasion de changer les structures qui sous-tendent nos systèmes énergétiques et économiques. L'étude propose de soutenir des moyens de transport à faibles émissions et de les rendre permanents, d'accélérer l'utilisation de voitures, vélos et trottinettes électriques pour élargir les options de mobilité, dans un contexte de crise qui a ouvert la voie à de multiples autres changements, permettant d'évaluer quels déplacements étaient essentiels et comment la communication à distance pouvait offrir une alternative efficace. Sur le long terme, l'équipe scientifique suggère de penser des modes de production et consommation à plus faible demande énergétique conduisant à un développement plus respectueux de l'environnement tout en préservant le bien-être individuel et l'activité économique.

Des préoccupations qui rejoignent le « *Green Deal* » de la Commission européenne. Ce pacte, annoncé en décembre dernier, inclut des actions bien ciblées sur les secteurs producteurs de GES en proposant une « *transformation de notre mode de vie, de production et de consommation* ». La présidente de la Commission, Ursula Von der Leyen, a confirmé ses options le 27 mai en annonçant la priorité à la transition écologique dans le plan de relance d'un montant de 750 milliards d'euros. Dessiner une nouvelle stratégie de croissance qui transformerait l'Union en une économie moderne, compétitive et efficace permettrait de respecter les engagements de l'Union européenne, « *dont les émissions nettes de gaz à effet de serre seront devenues nulles en 2050* ». Jusqu'à présent, « *les ambitieux objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique sont loin d'être réalisés* » rappelle Corinne Le Quéré.

Pierre Garnier

Corinne Le Quéré : « Changer les normes sociales et verdir l'offre »

Corinne Le Quéré, climatologue, présidente du Haut Conseil pour le Climat. ©DR

Êtes-vous optimiste dans la lutte contre le réchauffement climatique ?

La France a les ambitions, les moyens et les plans pour lutter contre le changement climatique. Nous savons depuis longtemps quoi faire et quelles mesures mettre en place. L'objectif de neutralité carbone en France d'ici 2050 est nécessaire et atteignable. Le Haut conseil pour le climat est là pour éclairer les démarches de manière neutre et assurer que l'objectif sera bien atteint. Cependant, à l'heure où les conséquences du réchauffement climatique se font de plus en plus ressentir et que les émissions de gaz à effet de serre ne ralentissent pas en France et dans le monde, les ambitieux objectifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique sont loin d'être réalisés. Nous avons besoin de passer à la vitesse supérieure, en France et de par le monde.

Dans quelles conditions ?

En France, la réduction des émissions de 1,1 % par année de 2015 à 2018 est près de deux fois moins que l'objectif fixé par le gouvernement. Les actions engagées restent insuffisantes. Pour que la France atteigne son objectif, le rythme de baisse doit tripler d'ici 2025 si nous voulons respecter les engagements de neutralité carbone. La baisse des émissions due au confinement en réponse au COVID-19 n'est pas structurelle et ne répond pas à une baisse soutenue, nécessaire à long terme. Les mesures que le gouvernement met en place pour répondre à la crise du COVID-19, si elles intègrent bien les objectifs climatiques, pourraient aider à changer la trajectoire des émissions pour le mieux.
Il faut prioriser les actions qui sont porteuses d'emploi et qui contribuent directement, en profondeur, à une transition bas-carbone juste. C'est ce qui fera que nous serons plus résilients aux risques de crises sanitaires et climatiques dans l'avenir.

Comment responsabiliser les citoyens quand par exemple ils font passer leur trajet en voiture avant la lutte contre le réchauffement climatique ?

Le Haut conseil pour le climat insiste sur la nécessité d'une transition bas-carbone juste. La participation des citoyens, de l'ensemble des acteurs et de la société civile est une condition essentielle pour la réussite des objectifs climatiques fixés et l'atteinte de la neutralité carbone. Les citoyens doivent disposer de tous les outils pour s'approprier la question climatique. Ils doivent être accompagnés par les pouvoirs publics et par leurs employeurs, qui doivent mettre en place un soutien pour encourager les pratiques qui réduisent les émissions, par exemple le télétravail lorsque c'est souhaitable, le transport actif, marche et vélo, là où c'est possible, l'utilisation des transports en commun, l'achat de véhicules bas-carbone.
Il s'agit de changer les normes sociales et de verdir l'offre pour que chacun soit encouragé et soutenu dans sa contribution à la lutte contre le réchauffement climatique.

Festival : La Roque d'Anthéron maintenu

Déplacé du 1er au 21 août, avec 675 places au lieu de 2020 pour la scène principale, le festival international de piano de La Roque d'Anthéron aura bien lieu cet été. Réputé pour accueillir jeunes pousses et grands noms de la scène internationale, l'édition 2020 fait la part belle aux artistes français ou demeurant à proximité de La Roque d'Anthéron, et se concentre exceptionnellement en un lieu. *« Nos deux scènes immergées en pleine nature, au cœur du Parc du Château de Florans, abriteront une soixantaine de représentations, avec en moyenne deux ou trois concerts par jour »*, annonce René Martin, directeur artistique du festival. Outre le grand auditorium de plein air, une seconde scène d'une capacité de 150 places abritera des concerts l'après-midi.
La grille tarifaire s'adapte en proposant un tarif unique de 30 € pour les concerts en journée, de 40 € pour les concerts en soirée. Pour les concerts de 10 heures, à partir d'une place achetée, les places pour les enfants de moins de 18 ans seront gratuites.
Pascal Amoyel, Nicholas Angelich, Claire Désert, Emmanuel Strosser seront parmi les interprètes qui se succéderont les 7 et 8 août pour jouer l'intégrale des sonates de Beethoven, Bertrand Chamayou donnera un récital Liszt / Wagner, David Fray revisitera les Variations Goldberg de Bach, Arcadi Volodos donnera des œuvres de Liszt. Avec trois rendez-vous quotidiens, à 10 heures, 17 heures et 21 heures, le festival ne perdra rien de sa magie.

© DR

Concerts : 2 miliards d'euros de perte

© LIVES NUI POINT DU GIRO

Les concerts sont un marché important de la culture. Outre les spectacles proposés par les opéras et les différentes salles, les concerts des stars de la chanson, de la musique rock, pop ou world génèrent des ventes de billets qui n'ont pas eu lieu pendant la crise. Des festivals comme le Printemps de Bourges, les Francofolies de La Rochelle, les Vieilles charrues de Carhaix, les Eurockéennes de Belfort, Rock-en-Seine ou les Transmusicales de Rennes ont été annulés. Il en résulte une perte comprise entre 1,7 et 2 milliards d'euros a estimé le Centre national de la musique.

Livre : le numérique en progrès

© TRÉVIERS/VAIA

Confinement oblige, la vente des livres numériques, qui n'a jamais menacé les livres imprimés, a connu une importante hausse ces derniers mois. La part des e-books dans le marché du livre a certes doublé, mais elle reste faible. Elle n'est passée que de 2 % à 4 %. Pas de quoi inquiéter les libraires dont l'activité a repris sans toutefois retrouver son volume d'avant la crise. Durant les quatre premières semaines de confinement, les ventes de livres ont chuté de près de 60 % par rapport à la même période de 2019. L'espoir est quand même de mise puisque sur la semaine du 11 au 17 mai, selon une étude de l'institut GfK pour le magazine professionnel Livres Hebdo, il s'est vendu 178 % d'ouvrages de plus que la semaine précédente.

Guide du Bordeaux colonial

© DR

Décoloniser les imaginaires et lutter contre le racisme, c'est l'enjeu des manifestations depuis le meurtre de Georges Floyd. Un guide conçu sous la forme d'un abécédaire des rues de Bordeaux rappellent l'honneur fait aux militaires, d'hommes politiques, et commerçants de la France coloniale. *« Des fortunes se sont faites par la production et le négoce des produits coloniaux issus de l'esclavage et du travail forcé. Bien des militaires et des politiques honorés ont contribué à leur ouvrir et à protéger leurs marchés. Bien des universitaires leur ont apporté la caution scientifique justifiant la domination »*. En explorant ce pan méconnu de la mémoire de leur ville, les auteurs, enseignants, syndicalistes, journalistes lèvent le voile sur Bordeaux au temps des colonies. Aux Éditions Syllepse.

Soutien au cinéma

© IN.VI.A.

L'association des cinémas indépendants parisiens, prenant la mesure de l'inquiétude du public à pénétrer dans des salles à compter du 22 juin, propose *« J'aime mon cinéma, je le soutiens, j'achète 1 place »*. Pour aider les exploitants de salles, en plus du chômage partiel et des aides spécifiques aux petites entreprises, le Centre national du cinéma (CNC) a suspendu la taxe sur les entrées de début d'année, versé des aides anticipées de 16,5 millions d'euros aux salles d'art et d'essai et maintenu les subventions aux festivals qui ne se tiendront pas.
Par ailleurs, le ministère de la Culture a annoncé la mise en place d'un fonds d'indemnisation de 50 millions d'euros pour assurer la sécurité sanitaire des tournages de films et de séries que les compagnies d'assurances refusent toujours de prendre à leur charge. Il sera géré par le CNC. La profession craint cependant que ces aides soient insuffisantes si le public boude les salles obscures.

Europe : *Manifesta* aura bien lieu à Marseille

© RAYNAUD/VAIA

Biennale européenne de la création contemporaine, *Manifesta* change de ville d'accueil à chaque édition. Après Palerme en 2018, la manifestation se tiendra pour la première fois en France à Marseille. C'est un soulagement car l'annulation menaçait, mais *Manifesta* a finalement été reportée du 28 août au 29 novembre. Désormais, l'objectif est de transformer cette manifestation purement culturelle en événement interdisciplinaire, encourageant des initiatives n'impliquant pas que des artistes, afin de laisser une trace durable dans la ville. La cité phocéenne inaugurera donc ce nouveau concept en associant les habitants au projet en les invitant à réfléchir sur la manière dont ils envisagent Marseille et l'Europe demain. Un programme d'expositions et d'événements fera émerger de nouvelles formes de vivre ensemble. Le quartier général de la manifestation s'installera dans l'ancien Espace Culture de la Canebière.
À compter du 29 août, des expositions se déploieront dans la région. Parmi les 95 projets retenus figurent des événements locaux au rayonnement international comme les Rencontres de la photographie d'Arles et le Festival de Marseille. À voir aussi : les expositions d'artistes, celles de la suisse Ursula Biemann au Mamac de Nice et de Nicolas Floc'h au FRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Musées : les visites de l'été

© TRÉVIERS/MNAM

Le musée des Beaux-Arts de Lille, comme la plupart des musées de France, a rouvert début juin.

De nombreux musées en France et en Europe ont rouvert. C'est l'occasion de découvrir la richesse des fonds muséaux.

Eh oui, nous pourrons tous visiter les musées cet été. À commencer par les grands musées européens. À Berlin, comme dans nombre de villes allemandes, les musées ont rouvert le 4 mai dernier. À Rome, capitale du pays européen le plus touché par le virus, les musées accueillent le public depuis le 18 mai. Le Prado de Madrid propose depuis le 6 juin une exposition intitulée *Retrouvailles* (« Reencuentro ») avec 250 œuvres rares du fonds. Rares, car nombre d'entre elles voyagent sans cesse vers d'autres musées. Il en va de même pour le musée Reina Sofia. Le Rijksmuseum d'Amsterdam a rouvert le 1er juin sur l'exposition *Caravage - Bernin. Baroque à Rome*, prolongée jusqu'au 13 septembre.

Des expositions, malgré tout

En France, les musées s'activent pour attirer des visiteurs absents pendant trois mois. Des mesures de précaution sanitaires sont prises, dont l'obligation de réserver son billet en ligne. Depuis début juin, le centre d'art contemporain Crédac d'Ivry-sur-Seine prolonge son exposition des travaux du photographe allemand Jochen Lempert (jusqu'au 27 juin). Son voisin, le Mac Val de Vitry, qui a rouvert le 17 juin, s'attaque à *L'avant-dernière version de la réalité*, une monographie du jeune duo d'artistes David Brognon et Stéphanie Rollin adeptes de l'art minimal et conceptuel (jusqu'au 31 janvier 2021). Le musée du quai Branly a lui repris le 11 juin l'exposition consacrée à la collection Helena Rubinstein et inaugure le 30 juin *Les curiosités du monde de Françoise Huguier*.

Les riches collections permanentes

Les musées des Beaux-Arts des capitales régionales, Lille, Strasbourg, Marseille, Montpellier, Grenoble, Clermont-Ferrand, Nancy… ont également rouvert entre 27 mai et 3 juin. Ceux de Lyon et Nantes rouvrent le 22 juin, Orsay le 23 juin, Bordeaux le 4 juillet. Ceux de Nice et Toulouse sont en travaux tout l'été. Pour le Louvre, il faudra attendre le 6 juillet.

Le post-confinement ne donnera pas lieu aux habituelles grandes expositions événementielles de l'été, mais à une mise en valeur inventive des fonds permanents, qui fait redécouvrir l'histoire des collections des musées français créés à la fin du XVIIIe siècle ou au début du suivant.

Lucie Goar

Un été à La Villette

De nombreux créateurs ont répondu présent au projet « Plaines d'artistes », un festival imaginé pour l'été 2020. Avec gestes barrières et jauges de 10 personnes, les immenses espaces, intérieurs et extérieurs, du site du parc de La Villette à Paris s'apprêtent à accueillir tous les arts. Les metteurs en scène Ivo van Hove et David Bobée, le plasticien Christian Boltanski, les chorégraphes Angelin Preljocaj et Anne Nguyen, la compagnie circassienne Carabosse, Bartabas et son théâtre équestre, le magicien Thierry Collet viendront pour des spectacles gratuits. Sans oublier l'installation exceptionnelle d'œuvres mexicaines jusqu'en août, les apéros et marché en plein air, le projet Jam Capsule et les nombreuses fêtes, à commencer par celle de la musique.

Romans en temps d'épidémie

© TREVERS/VAJA

Les romans qui abordent les épidémies ne manquent pas. Ils sont souvent une manière de dire la condition humaine en temps difficiles.

Aujourd'hui le confinement général est terminé et, si l'on en croit nos scientifiques, il ne sera pas renouvelé même en cas de seconde vague. Il n'en a pas moins bousculé nos sensibilités et nos consciences, sociales et intimes. De quoi chercher dans les livres, que nous aurons le temps de lire sous un arbre ou sur la plage lors de vacances annoncées sédentaires pour cause de covid-19.

Les sciences humaines sont bien sûr là pour nous aider à y voir plus clair. L'histoire notamment, avec de remarquables travaux de scientifiques sur les grandes épidémies qui ont frappé le genre humain.

Mais, pour mettre l'imaginaire au travail et faire bouger insensiblement ces « petites méninges » chères à Hercule Poirot, la littérature est essentielle. Elle est riche en romans qui interrogent sous toutes ses formes cette grande peur humaine de l'épidémie.

Camus et Giono, bien sûr

Avec l'expérience que nous avons-nous-même acquis des temps de pandémie, le positionnement des écrivains ouvre des horizons bien différents. Si, jusqu'à présent *La Peste* d'Albert Camus, écrit juste après la Seconde guerre mondiale, pouvait être regardé comme une allégorie de l'occupation nazie, le roman inspire aujourd'hui une autre interprétation. On peut ainsi, dans une analyse inhabituelle pratiquée par les critiques, lire *La Peste* comme un livre faisant appel à la solidarité des humains en comparaison d'*Un Hussard sur le toit* de Jean Giono (publié en 1951) où Angelo, le personnage principal, survole seul l'épidémie de choléra qui ravage la Provence en 1838 tout en prodiguant des soins à quelques élus.

Interprétation binaire qui n'enlève cependant rien à toutes les humeurs humaines contenues dans les deux livres, et notamment dans le roman de Camus, narrant l'apparition d'une épidémie de peste bubonique dans la ville algérienne d'Oran en 1940. L'ouvrage s'est hissé au sommet des ventes ces derniers mois.

Épidémies et violence d'État

Le thème de l'épidémie apparaît souvent en littérature pour marquer la violence exercée par le pouvoir contre une minorité. Celle des populations noires par l'Apartheid en Afrique du Sud dans *Le Mur* de la peste d'André Brink (paru en 1984), celle des homosexuels lors de l'apparition du SIDA dans un long écrit théâtral *Angels in America* de Tony Kushner (1991).

Une autre approche de l'épidémie est celle de l'américain Jack London. En 1912, l'écrivain déjà reconnu pour son engagement social, écrit le premier roman d'anticipation de notre littérature contemporaine. *La Peste écarlate* décrit, vue de 2073, une épidémie ayant ravagé le monde soixante ans plus tôt. La civilisation s'y est perdue et le narrateur, un ancien professeur, en dit son regret.

La condition humaine en question

Le thème de l'épidémie en littérature valait bien une thèse. C'est ce qu'a fait Aurélie Palud qui analyse dans son ouvrage à paraître en septembre les multiples possibilités d'interprétations que le thème fournit aux romanciers. Quant à la condition humaine, notamment : « *Les récits offrent un miroir grossissant de l'homme dès lors qu'ils mettent en exergue sa folie et sa possible régression, tout en célébrant sa capacité à s'adapter aux circonstances exceptionnelles, à développer des stratégies pour lutter contre la maladie, à prendre soin d'autrui pour sauver la dignité humaine* » analyse la docteure en littérature comparée dans un interview donné au Monde.

L'Aveuglement de l'écrivain portugais José Saramago (publié en 1995) en est un bel exemple. Avec une profondeur de vue peu commune, ce roman glaçant du Prix Nobel de littérature n'est pas tendre avec les humains. Épidémie inédite, la perte de la vue frappe l'humanité. La volonté de survivre justifie les pires bassesses mettant à mal la solidarité des hommes et des femmes qui en sont atteint. À l'exception d'une d'entre elles...

À Lisbonne, une épidémie inédite frappe les habitants dont la volonté de survivre va justifier les pires bassesses dans *L'Aveuglement* du Nobel de littérature José Saramago.

C'est encore l'interrogation du comportement humain, cette fois sous l'angle de la culpabilité, que l'on trouve dans *Némésis* de Philip Roth (publié en 2010). Une épidémie de poliomyélite frappe les jeunes d'un quartier américain dans cet ultime ouvrage du grand écrivain disparu il y a deux ans.

En dehors du « temps normal »

L'épidémie peut également servir de toile de fond à des romans qui, mettant les personnages à l'écart du monde, les entraînent vers des réflexions qu'un temps normal n'eut pas permises. Publié en 1955, *La Quarantaine* de Jean-Marie Le Clézio condamne les passagers d'un navire où la variole a frappé à des découvertes et des considérations dont la poésie n'est pas absente. L'amour opposé à la médiocrité surgit de *L'amour au temps du choléra* du colombien Gabriel Garcia-Marquez (1985). On peut aussi rattacher à cette veine de la littérature en temps de pandémie, *Les Vertus de l'oiseau solitaire*, de Juan Goytisolo (Fayard, 1990). L'écrivain espagnol, décédé en 2017, y trace dans une construction romanesque novatrice une certaine quête du sens.

Jacques Mucchielli

© BARROT/NAJA

Robin Renucci

« Il faut redonner au théâtre son sens d'activité citoyenne »

Le Centre dramatique national (CDN) Les Tréteaux de France *« a pour mission d'aller à la rencontre les gens »* dit Robin Renucci, son directeur. Du 18 juillet au 30 août, le CDN ira sur les îles de loisirs Port aux Cerises, Cergy-Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines, *« là où des milliers de gens qui ne partent pas en vacances viennent chaque jour se rafraîchir »*.

Pendant l'épidémie, il faut continuer à fêter le théâtre ?

Bien sûr, plus que jamais. La vocation du théâtre c'est unir, rassembler, des gens qui ne se connaissent pas, n'ont pas les mêmes objectifs, et qui regardent dans la même direction une œuvre de fiction. C'est un endroit où on invente le monde, on cultive son imaginaire, son esprit critique, son discernement. Dans des périodes où la perturbation crée des manques de boussole, les outils artistiques et techniques du théâtre sont très généreux. Ce sont des outils de soin. La crise que nous traversons n'est pas uniquement biologique, elle est aussi mentale, morale. On n'a pas fini d'en subir les effets, l'isolement, le repli sur soi, les dérèglements psychologiques, les peurs, l'impossibilité de se rencontrer. Le théâtre c'est vraiment le lieu où l'on se rencontre. Où l'on sort de soi, où l'on s'ouvre sur le monde. Cette activité citoyenne a perdu de son sens, il faut le redonner.

Pourquoi choisir Britannicus *comme œuvre d'un théâtre populaire ?*

C'est une demande des publics que nous rencontrons qui, parfois, ne sont jamais allé au théâtre. Celle d'une œuvre élevée de notre patrimoine français, mise en jeu avec beaucoup d'attention avec le public, rendue compréhensible, avec une histoire qui parvient de manière directe et simple, il n'y a donc pas d'intimidation. L'école a pu mettre des barrières entre les élèves et les œuvres, et dans les théâtres or et rouge de la République on est davantage séparés que rassemblés. Une accumulation de zones d'étanchéité bien à l'insu des auteurs et des artistes eux-mêmes. Quand on dit un vers, on sait que la rime sera la même dans le vers suivant. En travaillant de telle sorte que l'oreille soit dans l'attente, en suspens, et de manière sensible. Il faut toujours spéculer sur l'intelligence et la sensibilité du public.

En quoi consistent les ateliers proposés ?

Les ateliers servent à faire médiation entre l'œuvre et le public. Les gens sont autour d'un barbecue, ils n'ont pas envie qu'on les embête. Sur leur route, des acteurs entrent en échange. Les gens écoutent une poésie, puis ils s'approchent de personnes qui dansent et l'acteur ou l'actrice dont le travail est d'ouvrir cette danse les accueille. Ensuite le spectacle commence. Plus loin il y a un atelier d'initiation pour enfant et pour adultes, de clown, de lecture à voix haute, et même de philosophie. Ils reviennent le lendemain, le surlendemain, puis vont voir les spectacles. Ce n'est pas au rabais, il y a quelque chose de luxueux dans l'accueil, dans la façon de s'adresser aux gens, dans la gratuité.

Guy et Raquel : « *Le Cirque mettra l'Europe en lumière* »

Comme tous les artistes, les circassiens ont souffert du confinement et des annulations. Guy Carrara et Raquel Rache de Andrade ont rouvert les locaux marseillais d'Archaos début juin.

Comment s'est passé le confinement ?

Guy : L'Entre-Deux Biennale internationale du Cirque a eu lieu en janvier et février. Au moment du confinement nous finalisions la préparation de la Biennale 2021. Par contre, notre salle a subi annulations et reports. Les résidences et actions culturelles n'ont pas pu se faire, les artistes ne pouvaient plus s'y entrainer.

Raquel : Pour que le cirque soit un peu présent, nous avons diffusé sur nos réseaux sociaux des épisodes filmés pour Télé-cirque. Le dernier épisode était une discussion entre Bernard Kudlak du Cirque Plume et Guy du cirque Archaos. Plume et Archaos ont démarré ensemble, il y a un peu plus de trente ans, le mouvement du cirque contemporain en France. Pour la première fois, ils ont échangé librement. Cela a donné une actualité forte du cirque pendant le confinement.

Qu'en est-il des compagnies de cirque en juin ?

Raquel : Celles qui étaient en période de création ont été bousculées par les annulations de résidences, mais c'est un moindre mal. Pour celles qui avaient 50 ou 60 représentations prévues cet été, c'est une catastrophe totale. Comme pour celles qui venaient de sortir leur spectacle. Mais l'artiste de cirque a quelque chose de très fort et de singulier, c'est l'entrainement quotidien. Cela les tient au niveau du moral.

Mais les artistes de l'aérien n'avaient pas de quoi accrocher leurs agrès. Début juin, nous leur avons rouvert nos locaux afin qu'ils reprennent leur entrainement.

Guy : Au niveau de la représentation et de la diffusion c'est compliqué. Raquel a enquêté auprès de quinze compagnies de cirque en Provence Alpes Côte d'Azur, la perte jusqu'à la fin de l'été est estimée à 1 million d'euros. C'est très violent. D'autant que certaines compagnies devaient tourner beaucoup, et qu'une part des prix de cession est réservée à réinvestir sur leur future création.

Y a-t-il eu un élan de solidarité ?

Guy : Pour les compagnies qui avaient signé un contrat, le prix de cession a été maintenu. Mais pour celles, très nombreuses, dont l'engagement n'était qu'oral, c'est très difficile. Beaucoup de programmateurs font l'effort de retrouver des temps de résidence ou des dates de représentation plus tard mais il y a embouteillage à partir de la rentrée. Tout le monde ne pourra pas trouver sa place, c'est évident.

Avec ou sans public, c'est la leçon du confinement ?

Guy : Oui. Nous allons expérimenter une programmation avec ou sans public à l'occasion de la Nuit du Cirque, les 13, 14, 15 novembre 2020, au niveau national et européen.

Comment définir le cirque aujourd'hui ?

Raquel : Il se transforme depuis trente ans. On est passé du cirque contemporain sous chapiteau pour d'autres lieux, avec une recrudescence des formes de mono-discipline. Il y a dix ans c'était très nouveau, le jonglage de Jérôme Thomas, les spectacles des Colporteurs, Chloé Moglia sur un fil, aujourd'hui Nicolas Fraiseau et son mât chinois. C'est l'approfondissement d'un langage. Je pense que les nouvelles générations vont aller dans ce sens, celui du troisième cirque. Dans la création Monstro du collectif international Sous le manteau, il n'y a que des mains. XY est uniquement acrobatique, dans le collectif PDF les femmes ne font que des portées.

© YOHANNE LAMOULÈRE

Guy Carrara et Raquel Rache de Andrade dirigent le Cirque Archaos qui a lancé avec le Cirque Plume le cirque contemporain il y a trente ans. Depuis 2007, Archaos organise une Biennale internationale qui aura lieu en janvier 2021 et a créé, à Marseille en 2012, un Pôle national de cirque. Ils préparent la Nuit du cirque du 13 au 15 novembre prochain.

Guy : Le cirque contemporain est peu connu du grand public. D'où notre idée de créer un grand événement, une Biennale de créations, de médiatiser le cirque contemporain dans une grande métropole. Il a besoin de cette grande diffusion et d'une reconnaissance médiatique. Le cirque contemporain n'est pas non plus connu du politique, qui n'investit donc pas dans cette direction.

Quels échos avez-vous eu de la situation à l'international ?

Raquel : Notre projet Circus Link a été choisi par Europe Créative. L'idée est d'encourager la mobilité entre les compagnies et de créer une plateforme numérique pour faciliter les liens entre programmateurs et artistes de cirque en Europe. Le projet, retardé en raison du confinement, démarrera lors de la Biennale 2021. Les pays concernés sont le Portugal, le Danemark, la République tchèque, la France, et les Pays Baltes sont associés au projet. Nous avons davantage tablé sur l'Europe qu'à l'international. C'est un heureux hasard, le cirque mettra l'Europe en lumière.

Propos recueillis par Véronique Giraud

ALERTE SOLIDARITÉ
EMMAÜS EN DANGER
NE LES LAISSONS PAS RETOURNER À LA RUE
Depuis maintenant 70 ans, Emmaüs agit partout en France pour accueillir, héberger, et accompagner les plus démunis dans leur réinsertion. Aujourd'hui, la crise sanitaire sans précédent qui frappe notre pays nous a contraints à cesser l'essentiel de nos activités. Tous nos compagnons et toutes les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion que nous aidons sont aujourd'hui en danger. Pour la première fois en 70 ans, Emmaüs fait appel à vous et à votre générosité pour ne pas laisser les plus fragiles retourner seuls et sans ressources à la rue face à un virus mortel. Plus que jamais ils ont besoin de NOUS, mais pour agir chaque jour nous avons besoin de VOUS, de toute urgence. Merci
DONNEZ MAINTENANT
emmaus-france.org
EMMAÜS FRANCE
EMMAÜS
NE PAS SUBIR
TOUJOURS AGIR
Emmaus France remercie le support presse pour la gratuité de l'espace.

MERCI

À KARINE,
ENSEIGNANTE,
AINSI QU'À TOUS
LES PROFESSIONNELS
DE L'ENSEIGNEMENT.

GMF

ASSURÉMENT HUMAIN

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901. Siège social : 148 rue Anatole France -92300 Levallois-Perret.